

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



Vol. V.—No. 16.

MONTREAL, JEUDI 16 AVRIL 1874.

{ ABONNEMENT, D'AVANCE, \$3.0.  
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

### LA FÊTE NATIONALE

La société St. Jean-Baptiste de Montréal continue activement les préparatifs de la fête du 24 juin prochain, et il est déjà permis de croire que ses efforts seront couronnés d'un succès complet. Tout va bien, dit-on. Il n'y a qu'un point noir à l'horizon, du côté des Etats-Unis.

L'*Avenir National*, de Troy, a publié dans son numéro du 2 avril un article que nous avons lu avec surprise et avec regret : surprise, car nous ignorions qu'il y eut divergence d'opinions parmi nos compatriotes des Etats-Unis sur l'opportunité de venir célébrer la St. Jean-Baptiste à Montréal ; regret, car ce désaccord pourra nuire à la fête.

La difficulté vient de ce que la Société Nationale de Troy a elle-même l'intention de réunir dans cette ville toutes les sociétés sœurs des Etats Unis et qu'elle fait ses préparatifs depuis plusieurs semaines. Voici les renseignements que fournit notre confrère de l'*Avenir National* :

Troy, qui compte deux sociétés canadiennes, se verra, cette année, le rendez-vous d'une majeure partie des sociétés de l'Etat de New-York et de bon nombre de délégués des sociétés de l'Est et de l'Ouest. Plusieurs ont déjà répondu à l'appel fait par la Société St. Jean-Baptiste Nationale et Bienfaisante de cette ville, et promettent de concourir aux démonstrations qui auront lieu ce jour-là. Citons entr'autres les Sociétés St. Jean-Baptiste d'Albany, St. Jean-Baptiste et St. Joseph de Cohoes, St. Jean-Baptiste de Troy, République Canadienne de Glen's Falls, et probablement les Sociétés St. Jean Baptiste de New-York et de Rochester, et une délégation de la Société St. Jean-Baptiste de Lowell, Mass., sans compter plusieurs autres qui n'ont pas encore donné de réponse définitive....

Le comité de régie de la Société St. Jean-Baptiste Nationale et Bienfaisante, occupé activement, depuis quelques mois à l'organisation de la fête, a presque complété les arrangements nécessaires et nous sommes heureux de dire que le programme promet beaucoup.

Notre confrère reproduit ensuite l'invitation du comité de Montréal, et ajoute :

Un correspondant de Montréal nous informe que les Canadiens de cette ville sont sous l'impression que 10,000 compatriotes des Etats-Unis iront fêter à Montréal. Le *National* de lundi publie une annonce du comité d'organisation à Montréal offrant les services de 500 musiciens des Etats-Unis à quiconque veut se charger des frais d'un concert monstre pour terminer la fête du 24. En vertu de quelle autorité a-t-on fait de pareilles avances ? Sur quoi base-t-on de pareilles promesses ? Voudrait-on prétendre qu'il suffit d'un seul coup de baguette du comité de Worcester pour transporter quelques mille individus de l'autre côté des lignes et les faire revenir ?

Nous aimerions à voir non pas 10,000, mais 25,000 canadiens des Etats-Unis à Montréal ou n'importe quelle autre ville canadienne, un jour de la St. Jean-Baptiste, mais franchement la chose est impossible pour cette année, en raison du court délai et de la situation de gêne dans laquelle se trouve un grand nombre de nos compatriotes....

Les correspondances de 30 ou 40 sociétés canadiennes en réponse à l'invitation de la Société St. Jean-Baptiste Nationale et Bienfaisante de Troy, sont là pour démontrer que les quelques mille canadiens attendus à Montréal, le 24 juin prochain, auront considérablement diminué en nombre et que les 500 musiciens promis par le comité d'organisation n'auront existé que dans l'imagination de deux ou trois individus toujours disposés à imiter le chasseur de la fable : vendre la peau de l'ours avant de l'avoir trouvée.

Nous nous garderons bien de prendre part au différend qui existe entre nos compatriotes des Etats Unis ; nous le constatons seulement et nous exprimons l'espoir qu'il cessera bientôt. La société de Troy elle-même s'imposera peut-être un nouveau sacrifice pour entrer dans le mouvement général, et le comité de Montréal saura sans doute de son côté faire quelque chose pour l'y engager.

Dans une affaire nationale comme celle-là, chacun doit s'oublier soi-même et ne penser qu'à la patrie.

OSCAR DUNN.

### SEMAINE PARLEMENTAIRE

Samedi, 11 Avril

L'affaire Riel a occupé la chambre des Communes toute la semaine. Le procureur-général Clarke a été longuement interrogé, et ce qui ressort le plus clairement de ses réponses, c'est qu'il s'est mis lui-même à la tête de ceux qui depuis deux ans poursuivent M. Riel de leurs haines féroces. Il a essayé de nier ses relations passées avec le chef des Métis, mais elles sont connues de tout le monde dans la province de Manitoba.

Vendredi, M. Bowell a interpellé le ministère pour savoir s'il entendait prendre action dans cette affaire, et le Premier ministre ayant répondu négativement, il a fait la motion suivante, qui sera discutée lundi et dont le sort sera décidée lorsque nos lecteurs recevront ce journal :

“ Que Louis Riel, membre de cette chambre pour le district électoral de Provencher, dans la province de Manitoba, ayant été accusé de meurtre et un indictement ayant été émané contre lui, et lui, le dit Louis Riel, ayant fui la justice et ayant manqué d'obéir aux ordres de cette chambre le sommant de prendre son siège dans cette chambre, jeudi, le 9 avril, il soit expulsé de cette chambre.”

La question de l'amnistie a été aussi amenée sur le tapis. Nous citons le compte-rendu des journaux :

M. Palmer.—Est-ce l'intention du gouvernement de demander que l'amnistie soit accordée pour toutes les offenses ou aucune offense ou pour une certaine nature d'offenses commises par les personnes engagées dans l'insurrection du Territoire du Nord-ouest en 1869 ?

M. MacKenzie.—Ce n'est pas l'intention du gouvernement de demander l'amnistie pour aucune personne qui a commis de telles offenses.—(Séance des Communes, Ottawa le 7 avril 1874—Rapport du *Herald*.)

Cette réponse ayant déplu aux représentants de notre province, M. Cauchon est revenu à la charge le lendemain :

M. Cauchon, demande s'il lui serait permis d'attirer l'attention de la Chambre sur un sujet de la plus haute importance. Il lui semble qu'il y a eu un malentendu à propos de la réponse donnée hier par le gouvernement à la question de l'honorable député de St. Jean, N. B. On a demandé au gouvernement si c'était son intention de demander une amnistie pour les offenses ou quelques offenses en particulier commises par les personnes mêlées à l'insurrection du Nord-Ouest en 1869.

Il a vu ce matin par le rapport d'un journal d'Ottawa, que le chef du cabinet semblait dire que le gouvernement n'avait pas l'intention de demander d'amnistie, il pense que cette réponse n'est pas complète et il tiendrait à savoir précisément de l'honorable premier ministre ce qu'il a dit, afin qu'il n'y ait aucun malentendu.

M. McKenzie dit qu'il n'avait aucune objection à répondre de nouveau à la question. Il a déclaré hier que le gouvernement n'avait pas l'intention de demander quant à présent d'amnistie pour les offenses commises pendant l'insurrection du Nord Ouest.—(Séance du 8,—rapport du *National*.)

Les journaux ministériels disent maintenant que le Premier ministre a répondu comme il devait répondre, car la Chambre ayant nommé un comité pour s'enquérir si l'amnistie a été promise, le ministère ne peut la demander à présent.

Cette interprétation nous paraît exacte ; mais elle ne prouve qu'une chose, c'est que la majorité bas-canadienne

s'est mise dans une fausse position en acceptant ce comité. En effet, dire qu'un comité va faire une enquête et que l'amnistie sera accordée ensuite si elle a été promise, c'est logiquement admettre la légitimité du refus d'amnistie dans le cas où ce comité ne prouverait pas qu'elle a été promise.

Il faut remarquer aussi que le ministère ne s'est engagé à rien. Il dit : Nous ne demanderons pas l'amnistie à présent, et cela permet à ses amis d'ajouter : Il la demandera plus tard si on prouve qu'elle a été promise. Mais cela permet également à l'opposition de dire à son tour : Il ne la demandera pas du tout s'il n'est point prouvé qu'elle a été promise.

Il serait bien plus logique de dire : L'amnistie est nécessaire ou non, votons là-dessus.

La Chambre a été encore saisie d'une question très-grave. Le juge Mondelet, après avoir prétendu que les cours actuelles d'Elections n'étaient pas régulièrement constituées et après avoir vu cette prétention repoussée par tous ses collègues, a signé un bref de prohibition défendant à ceux-ci d'aller plus loin. S'il est vrai que l'organisation de ce tribunal est un des privilèges des Communes, le juge Mondelet a enfreint ces privilèges, et s'est exposé à la censure du Parlement, car les Communes ont décidé le 30 mai 1837 :

Que par la loi et les privilèges du Parlement, cette Chambre a seule la juridiction exclusive pour décider de l'existence et de l'étendue de ses privilèges, et que l'institution d'actions en poursuites ou autres procédés pour faire discuter ou juger ces procédés devant les cours autres que celle du Parlement, est une grave violation de ce privilège et rend ceux qui y sont concernés passibles de punition.

Soit qu'il ait compris ainsi la question, soit par simple déférence pour la Chambre, le juge Johnson a adressé la lettre suivante à l'Orateur :

Montréal, 8 avril 1874.

A l'hon. Orateur de la Chambre des Communes,

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-inclus une copie du bref donné comme bref de prohibition avec la requête y adjointe, qui ont été servis à nous les juges Torrance, Beaudry et moi-même, constitués par l'acte des élections contestées de 1869, en tribunal des élections contestées, afin que l'hon. Chambre en prenne connaissance.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre, etc.

JOHNSON.

Malgré tous ces incidents, la Chambre va assez vite en besogne. La principale des mesures déjà présentées est le projet de loi électorale de l'hon. M. Dorion. Disons brièvement que ce projet établit le scrutin secret, abolit le cens d'éligibilité, supprime la formalité de la nomination publique des candidats et lui substitue une proposition écrite transmise à l'officier-rapporteur, et enfin pourvoit à ce que toutes les élections soient faites en un seul et même jour. Ce projet a paru rencontrer l'approbation générale parmi les députés.

O. D.

### AVIS DE L'ADMINISTRATION.

Des retards inévitables nous ont empêchés d'expédier à nos abonnés l'Index du dernier volume de *L'Opinion Publique*. Nous espérons le faire cette semaine.

## CE QU'A DIT M. DORION.

La presse s'occupe beaucoup de ce qu'a dit l'hon. M. Dorion en chambre au sujet de M. Riel. La chose est importante, et comme nous y avons fait allusion dans notre dernier numéro, nous croyons de notre devoir de mettre nos lecteurs au courant de tout ce qu'en rapporte la presse.

On lit dans l'*Evénement* :

Une petite assertion tout à fait inexacte est en train de faire le tour de la presse de l'opposition et gagnerait la campagne électorale, si nous ne l'arrêtons au passage. De véridiques correspondants écrivant d'Ottawa, prétendent que, dans son discours en réponse à M. Masson, le ministre de la justice aurait traité Riel de meurtrier de Scott. C'est là une fausseté. Nous assistions à la séance et nous avons attentivement écouté le discours, du reste si remarquable et si applaudi de M. Dorion, et nous pouvons certifier qu'il n'a jamais appelé Riel un meurtrier.

Le *National*, parlant à la *Minerve*, dit :

Elle profite encore de cette occasion pour répéter, ce qu'elle sait être positivement faux, que l'hon. M. Dorion aurait traité un homme de meurtrier avant sa condamnation. Elle sait parfaitement que ce monsieur en parlant de Riel, s'est servi des mots "le prétendu meurtrier de Scott" *the alleged murderer of Scott*.

Dans son numéro de samedi, la *Minerve* revient à la charge :

Du reste, dit-elle, le rapport du *Herald*, le premier organe du gouvernement dans la province de Québec : "Let the Hon. gentleman rise in that house and say they have promised and did promise an amnesty to the "murderer of Scott."—*Herald* du 1er avril 1874.

Le *National* du 2 avril, dans son rapport du même discours, emploie l'expression *assassin de Thomas Scott*.

La *Minerve* ajoute :

Nous nous sentons à l'aise pour démentir le *National* parce que nous avons entendu nous-même la malheureuse expression. Nous avons suivi avec attention le discours de l'hon. M. Dorion, et ce monsieur a dit d'une manière claire et distincte *the murderer of Scott*. Tous ont compris la même chose. Le mot *alleged* n'a pas été prononcé et le *National* a mauvaise grâce de venir douze jours après inventer un correctif qui n'a jamais existé.

En face de ces rapports contradictoires, il est à espérer que M. Dorion lui-même jugera convenable de s'expliquer en Chambre. Il doit cela à la province de Québec dont M. Riel possède toutes les sympathies.

O. D.

## CONSIDÉRATIONS SUR L'ORGANISATION MILITAIRE DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE.

PAR L. G. D'ODDT D'ORSONNENS,

Lieutenant-Colonel d'Etat-Major.

## OBSERVATIONS CRITIQUES.

## III.

(Suite.)

Il vous incomberait maintenant, ce nous semble, de donner ici un tableau sommaire du plan d'organisation armée, proposé par le Colonel d'Orsonnens, et dont le développement clair, méthodique et techniquement élaboré, forme le fond de sa publication.

Mais avant de présenter cette analyse rapide du substantiel travail, sur lequel s'exercent nos très humbles observations, il y a dans cette brochure un autre point qui mérite une attention toute spéciale et une critique un peu appesantie.—C'est du dernier naturel ; l'Auteur de la brochure appelant lui-même ce point un principe.—"Il faut,"—dit-il, en effet,—"quand on veut constituer une force armée, l'établir sur un principe.—Ce principe, je l'appellerai la Conscription."

Le voilà donc lâché ce mot capital de "Principe ;" et ce mot appliqué à la chose archi-capitale qui s'appelle la "Conscription."—(Son étymologie morale en fait foi :—Conscription :—"Inscription juridique et par tête au rôle de la force armée.")—Ce mot, dis-je, présente, si je ne m'abuse, je ne sais quel côté.....effrayant.—Ce n'est peut-être qu'une impression, mais toujours est-il qu'il faut un peu discuter l'affaire ; car tout effroi, grand ou petit, se dissipe quand la discussion l'empoigne.

"Admirable matière à" ne pas "mettre en vers latins !"

Et tout d'abord, l'induction raisonnée qui a amené le Colonel d'Orsonnens à affirmer si nettement le "principe" qu'il énonce, consiste dans le "fait expérimental," qu'il formule en ces termes précis.

"Il est bien certain qu'un gouvernement ne peut songer à maintenir une armée, ou même, à en créer une, avec l'enrôlement volontaire seul."

"L'enrôlement volontaire, même dans les circonstances les plus favorables, ne suffit pas longtemps aux besoins permanents des armées."

Enfin, prévoyant une partie des objections, qu'on pourrait soulever contre ces avancées,—la partie "métropolitaine,"—le Colonel ajoute : "Je sais que beaucoup de mes compatriotes, d'origine anglaise, considéreront la Conscription, si elle vient en force, comme un attentat à leur liberté individuelle.—Cependant, j'ai entendu des offi-

ciers supérieurs anglais dire qu'ils ne savaient pas comment l'Angleterre, avec son système actuel de recrutement, pouvait faire face à une guerre de quelque durée, sans ce moyen."

Voilà donc le procès fait sans rémission, soit à "l'enrôlement volontaire," soit au système "d'embauchage," lequel a la prétention d'être un recrutement volontaire, et qui ne l'est en réalité que dans un sens, à savoir : que c'est la "volonté," ou plutôt "l'arbitraire," des "recruteurs" qui en constitue l'essence.

Comme conclusion logique de ce procès, qui, nous le répétons, est une affaire toute expérimentale, le Colonel "invoque donc, la Conscription comme principe de recrutement," et il nous présente, comme morale de son invocation, cette grande vérité cosmopolite et sociale : "Le mode de recrutement des armées exerce une grande influence sur la constitution militaire d'un pays."

## IV.

Ici, qu'on nous permette un léger point d'orgue ; il ne saurait nuire, croyons-nous, à l'ensemble de l'argumentation.

Les Souverains Pontifes, dans l'exercice de leur Puissance Temporelle et de leurs Droits Royaux, n'ont jamais admis d'autre mode de la Constitution de leurs milices que "l'Enrôlement volontaire," et ont toujours repoussé, avec une grande énergie, dans leurs lois intérieures, l'idée de la "Conscription."—Et cela, soit à l'époque où ils jouissaient d'une sécurité territoriale garantie par les traités et par l'intelligence internationale de l'Europe, soit lorsque, cette intelligence s'étant évanouie au contact des vapeurs révolutionnaires, les Domaines nationaux de l'Eglise se sont trouvés affriander, de la façon qu'on sait, le gros appétit des Galants-voleurs du voisinage.

Faut-il conclure de ce fait que l'Eglise réprouve et considère comme une erreur ou une faute l'idée de la Conscription, surtout dans le sens où cette idée va être éclairée, dans quelques instants, à la lueur toute morale et toute technique de la brochure que nous étudions ?—Nous ne le pensons pas,—ceci soit dit, bien entendu, avec toutes les réserves que toute appréciation personnelle doit apporter aux lumières que l'Eglise a le droit aussi bien que la science de projeter sur ces matières.—En effet la Royauté terrestre des Pontifes Romains, la situation de leur gouvernement civil, comme Etat indépendant, sur la carte de la géographie du monde entier présente cet admirable modèle d'exception :—(L'Idéal de "l'Exception" est bien de pouvoir s'affirmer comme un modèle, aux regards et aux tendances des autres.)—Dans l'état de paix, d'équilibre international, de solidarité de peuples entre eux, le Gouvernement intérieur du peuple romain se propose, doit se proposer et s'est toujours proposé, de réduire autant que possible les impôts des populations vraiment privilégiées qu'il régit. L'histoire est là d'ailleurs, pour démontrer, à l'évidence, combien cette belle et bienfaisante donnée gouvernementale a été la fidèle compagne de la Tiare Romaine.

Or, la Conscription étant reconnue de tous et de chacun, comme un impôt, un impôt presque indiscutable, puisqu'il a par nous "l'Impôt du sang."—Ce qui est du "Sang" ne se discute guères,—les Papes en ont libéré leurs sujets. Et c'est bien en cela que consiste pour leur Gouvernement temporel la vraie vertu de pouvoir servir de modèle à tous les autres gouvernements du monde ; un modèle, dans son acception la plus élevée, c'est-à-dire le type dont il est de l'intérêt de "tous de se rapprocher" le plus possible.—Tout spécialement pour la question militaire qui nous occupe ici, tirons-en, sans plus tarder, cette conclusion générale, mais que nous pouvons aussi appeler générique, c'est que, lorsque les besoins ou les avantages majeurs et nationaux d'un pays appellent sous les armes les enfants de ce pays, le principal objectif de ceux qui auront la mission d'asseoir cet impôt doit être de le rendre le moins acerbe, le moins onéreux et le plus équitablement réparti que la chose se puisse faire.

St. Jean-Baptiste, Précurseur du Christ, Roi des nations et Patron séculaire du Canada, disait en propres termes aux soldats de son temps qui venaient l'interroger sur leurs devoirs : "Ne commettez ni concussion, ni calomnie, et soyez toujours contents de votre solde."—Qui oserait le nier ?—Il y a dans ces trois mots vétérans—ils sont chevronnés de dix-neuf siècles d'âge—tout un admirable cadre d'une Loi de Milice, depuis le premier, jusqu'au dernier degré de la hiérarchie.

Disons tout de suite, que cet objectif militaire de la Papauté, que nous venons de signaler par le temps de paix, le Colonel d'Orsonnens ne le dénie en rien, dans son Projet de l'Organisation armée de son pays. Bien loin de là ; en étudiant avec attention son système, on voit, au contraire, cette idée profondément chrétienne, et par conséquent profondément patriotique, de dégrèvement des charges qui pèsent sur le peuple, dominer ses plans de bon et fidèle soldat.

Maintenant, à Rome, quand cesse le pied de paix extérieure, quand sonne pour les Pontifes-Rois l'heure de l'Invasion, ce qui est, du reste, le suprême *critérium* de la légitimité des guerres,—Oh ! alors,—on l'a vu,—c'est le système du "Service Volontaire" qu'acquiert son plus bel épanouissement et qui prend une sève, une vigueur vraiment merveilleuse ! Et, dans ce service volontaire, le monde entier vient apporter son contingent.—Peu de temps avant le 20 septembre 1870 un état-statistique par origine de patrie des Zouaves Pontificaux, présents sous les armes, comprenait "Trente-sept nationalités" différentes, dans ce seul régiment de l'armée papale.—C'est que, Roi légitime de ses Etats, le Souverain Pontife est, avant toute chose, le Père de tous les chrétiens du monde, et c'est bien en cela que, dans les jours d'épreuve, quand "la parole est à la poudre," comme disent les Arabes, se manifeste la radieuse exception de la force-armée pontificale.

Certes, comme on doit le penser, l'organisation, l'homogénéité, la discipline, l'esprit et le maniement d'une telle force-armée, doivent présenter à leur tour d'exceptionnelles difficultés. Mais Dieu sait y pourvoir ; il s'en fait le grand Adjudant-Général ; car, s'il est vrai que les circonstances font les hommes, les circonstances n'étant, chrétiennement pensant, que le terrain de manœuvre de la Providence, avec ses accidents et ses surprises, cette même Providence, qui aime ses Papes, suscite des manœuvres à la hauteur de la tâche.

Ces difficultés que nous signalons, si ardues en vérité qu'aucun homme de guerre,—cela peut s'affirmer sans crainte,—n'oserait les aborder, s'il portait au côté une autre épée que l'épée du Patrimoine de St. Pierre, le commandant-en-chef des volontaires de Pie IX les a résolues à miracle.—Cette épithète sied à son humilité ; vertu, d'ailleurs, génératrice de toute réussite épineuse. Et tenez,—la chose en vaut largement le dire,—pour Son Excellence le Général Kanzler, savez-vous de quel ordre du mérite cette réussite s'est trouvée décorée par les événements ? De ce brevet d'honneur qui ne s'écrit qu'avec le sang de la conscience victorieuse, de cette plaque de reconnaissance et d'hommage qui ne se porte que sur l'âme ; le brevet des ennemis extérieurs qu'ont été appelés à combattre les soldats formés par le ministre des Œuvres de Sa Sainteté, les Zouaves de Charette, et l'hommage qu'ils ont arraché à leurs ennemis intérieurs, plus radicaux et plus outrés encore : Ces démagogues intronisés, dits du 4 septembre. La Reine de Prusse, en ordonnant, à Berlin, qu'on traite, avec des égards tout particuliers, les Zouaves Pontificaux de France, qui pourraient être faits prisonniers par les Prussiens, puis, monsieur Gambetta, en rendant publique et officielle justice au sang français dont s'est couvert l'uniforme papalin à Orléans et à Patay, ne se sont guère doutés qu'ils se passaient la plume pour signer un certificat de bon général et de bon organisateur de troupes au compagnon de la captivité de Pie IX, et qu'ils lui donnaient, ainsi, la plus catholique récompense de ses loyaux services militaires, et de ses intraduisibles souffrances morales de soldat désarmé. C'est pourtant ce qu'ont fait très-historiquement et dans la moins involontaire de toutes les ententes, Sa Majesté huguenote, la Princesse régnante, et Son Oustrance-en-Ballon, le Tribun vaincu. Dieu fait bien toute chose, et comme il sait s'amuser !

Et, puisque nous avons poussé cette romaine pointe d'éclaircisseurs, cette reconnaissance—(soit dit, sans hésiter, en toute acception de ce terme,)—sur les domaines de l'Enrôlement volontaire comparé à la Conscription, ajoutons-y, au galop, une autre remarque à la fois historique et morale, qui confine à ce que nous venons exposer, tout le long de cette petite "perustration," de la même façon que le mal confine toujours au bien, en ce bas monde ; c'est-à-dire, par des similitudes dissemblables, ou soit : par des dissemblances similaires, *ad libitum*.—Et ceci est encore un axiome d'universelle psychologie.

Qu'avons-nous vu en effet se produire sur le terrain des choses militaires, aussitôt que la Papauté s'est trouvée temporellement trahie par l'Europe, en vertu du fameux principe napoléonien de la *Non Intervention* ?—Quelle a été la conséquence armée de la non moins fameuse "Convention de septembre," endosse véreuse du plus frauduleux des traités de paix, "le Traité de Paris ?"—La France, pourtant était magnifiquement victorieuse alors, et depuis, le véritable faux en écriture internationale, dont, en cette année 1856, elle a si bêtement laissé flétrir l'honneur de sa pâle diplomatie, oh ! comme elle en a senti rudement lui peser sur les épaules, l'échéance, l'amertume et les frais au "Traité de Francfort ;" maître Bismark ayant hérité de maître Cavour, d'une part ; maîtres Jules Favre et Adolphe Thiers, successeurs, d'autre part, de maîtres Morny et Walenski !—Ce que nous avons vu, ce qui a été par les choses militaires, le produit direct et patenté de ce monstrueux égoïsme social impatienté dans les soi-disant choses de la paix, le voici—Nous

avons vu la Révolution prendre en main et s'efforcer d'implanter en Europe, pour en soulever les masses contre la Papauté, le système et la théorie des "Enrôlements volontaires." C'est là, en effet toute l'Idée Garibaldienne, ou plutôt Mazzinienne, car dans cette organisation des milices franc-maçonnes contre l'Eglise, Mazzini fut le génie du mouvement, et l'Enfer est peuplé de génies—Garibaldi n'en fut que la "ganache."—C'est le premier qui a donné lui-même cette épithète au second,—tant il vrai que la vieille et profonde boutade de St. Augustin, qui nous définit le Diable comme étant le singe du bon Dieu, est strictement exacte chez les Suppôts de l'un comme chez les Fidèles de l'autre! Tant il est vrai aussi, que la période de l'histoire que nous traversons de nos jours réalise, avec plus d'intensité que jamais, la grande et magnifique vision "universelle" que nous a tracée, de sa plume embrasée en ses sublimes "Exercices" un vaillant capitaine, fondateur pour le service volontaire de la vérité, de la grande milice des Jésuites la vision des "Deux Etendards," qui rassemblent, en deux cohortes sans cesse aux prises: l'humanité tout entière, à l'ombre de leurs déploiements: l'armée des soldats du Général Satan, et l'armée des soldats du Général Jésus!—Telle est en effet la Conscriptio des âmes; et de nos jours, de gré ou de force, toute âme est armée en guerre. Les Trainades, qu'on appelle les Libérales, n'en sont pas moins immatriculées aux rôles de leurs régiments respectifs. Comme partout, ce sont elles qui jettent la confusion dans le camp et qui font perdre les batailles.

On trouvera peut-être cette digression un peu longue, et ce que nous avons appelé un point d'orgue, à son début, paraîtra simuler grandement un véritable entr'acte. C'est pénible; mais nous espérons de la justesse d'esprit de nos lecteurs qu'ils voudront bien n'en pas considérer comme rompue l'harmonie de ces Observations d'un officier subalterne du Pape sur le travail d'un officier du Canada catholique, et la "tenue du ton" de cette critique est tout entière en cette bienfaisante donnée générale et civilisatrice qu'un profond sentiment de "paternité sociale" doit présider à la conjection comme aux débats, aux mobiles comme aux fins, à l'inspiration comme à la mise en œuvre, de toute bonne loi militaire. C'est cette paternité qui a pour but de "rendre le peuple meilleur" selon cette belle sentence des Saintes-Ecritures, que "l'Association de St. Jean-Baptiste de Montréal" a eu la bonne pensée de prendre pour sa devise, dès l'instant de sa fondation.

Et d'ailleurs, dans toute bonne armée, les bons officiers ne sont-ils pas populairement surnommés les "Pères du soldat?" Remarquons en outre que ce titre n'est pas donné aux paresseux, aux tièdes et aux relâchés, mais bien, au contraire, aux chefs qui sont très-stricts, et même très-sévères, sur la discipline.—On n'est vraiment bon père qu'à ce prix.

Bref, l'Exception-modèle signalée dans les troupes Pontificales, sur pied de guerre comme sur pied de paix, qui a fait prédominer, d'une manière absolue, le système volontaire sur le système de la Conscriptio, est le résumé, le secret et l'enseignement de ce fécond principe de Paternité politique.—Nous verrons dans quelques instants que ce même principe vivifie, en leur sphère nationale, les plans et les idées du Colonel d'Orsonnens, dans les réformes militaires dont il se fait l'appelant, le cœur ferme et le visage découvert.

Du reste, le Colonel rend lui-même à l'appui de sa thèse, un précieux témoignage, un témoignage patriotique et chrétien, aux soldats de Pie IX, ses compatriotes. Ce franc témoignage possède une grande valeur, celle de former à peu près la seule reconnaissance publique et publiquement exprimée, par une "autorité" laïque du Canada sur l'enrôlement volontaire de sa jeunesse sous les drapeaux pontificaux.

Sans céder à la tentation de développer les services essentiellement indigènes et nationaux que cette jeunesse ardente et convaincue a rendus à sa patrie, en rendant l'uniforme des troupes romaines, nous ne pouvons nous dispenser de citer ici le passage du Colonel d'Orsonnens qui la concerne. Ce passage atteste, pour elle, un nouveau service qu'elle aurait pu rendre au pays, une dette de dévouement qu'il n'a pas dépendu d'elle d'être en mesure de lui payer:

"Lors de l'affaire fénienne de 1870, on a refusé de donner des armes à un détachement de Zouaves Canadiens revenus de Rome, parce que ces derniers voulaient porter leur uniforme, et montrer au pays qu'on peut servir Dieu et rester fidèle à son Souverain et à sa Patrie."

"Jamais erreur plus grande n'a été commise; on avait sous la main, à leur retour de Rome, 500 hommes disciplinés, dont plus de la moitié avait vu le feu. On n'avait qu'à les enrôler, leur laisser leurs traditions de régiment, pour former un coup le plus beau et le meilleur corps volontaire du Canada. La crainte du préjugé anglais a tout compromis et nous les a fait perdre."

"Qu'importe, soldats d'Allet et de Charette. Un jour,

peut-être, vous retrouvera de nouveau alignés. Ne rompez donc pas encore ses rangs, ces rangs, comme dit le comte de la Tour du Pin, qui ont rappelé le signe du chrétien restait à la face du monde, le signe de l'honneur et du dévouement!"

Le colonel d'Orsonnens a la délicatesse de ne pas nommer les hautes personnalités hautement responsables de l'erreur qu'on a commise, du service dont on s'est privé, par la crainte intéressée qu'on a eue d'un pauvre et mesquin préjugé.—Nous nous empresserons d'imiter son silence, mais nous ne pouvons nous empêcher de dire qu'il est vraiment fâcheux pour la "France Nouvelle" que ce *On Canadien* ait montré moins de largeur d'idées, moins de sentiment national, moins de générosité intelligente et patriotique, que Monsieur Gambetta lui-même, déjà nommé ayant accepté l'uniforme pontifical, l'organisation régimentaire romaine, la tradition catholique et le Fanion du Sacré-Cœur de Jésus, dans les rangs des "milices et de la défense" françaises, dont il était alors par accident le ministre. Il est vrai, que les Prussiens étaient un peu plus féroces et un peu plus inquiétants que les Fénians, mais n'importe, il s'agissait toujours d'aller à la frontière.

Revenons maintenant à la discussion du principe sur lequel le Colonel d'Orsonnens veut baser et asseoir son projet de réorganisation militaire.—Nous espérons, encore un coup, que le crochet que nous venons de faire ne sera pas tout à fait considéré comme un écart, car il y a, ce nous semble, bien des inductions de principes à en tirer.—"A principe, principe et demi" nous permettons-nous de dire au Colonel; et pour employer un autre proverbe, s'il est vrai que "tout chemin mène à Rome" il doit être également vrai qu'en passant par Rome on se retrouve toujours dans le bon chemin.

(A continuer.)

PAUL DE MALIJAY,

Des Zouaves Pontificaux,

Ancien officier d'ordonnance de S. Exc. le Général Kanzler, Ministre des Armes de Sa Sainteté.

#### CHRONIQUE.

M. H. G. Joly, député de Lotbinière, a résigné la position de président du Conseil d'Agriculture et il a été remplacé par M. Landry, de St. Thomas de Montmagry.

Le gouvernement se propose d'établir une école militaire générale dans une des villes de garnison de la Puissance, pour l'éducation des officiers. Cette école sera sous le contrôle d'un officier militaire, avec un état-major régulier de professeurs et d'assistants. La durée des études sera de quatre ans, l'institution sous le contrôle du gouvernement fédéral. Les élèves seront soumis à la discipline militaire. Il y aura de plus, dans chaque district militaire, un bureau d'examineurs pour les aspirants. Suivant le *Globe*, cette institution ressemblera beaucoup au fameux collège de West Point, Etats-Unis, d'où sont sortis les meilleurs généraux de la République.

Le Sénat des Etats-Unis a définitivement adopté le bill pour l'augmentation de la circulation des billets de banque déjà passé à la Chambre des Représentants. Il ne reste plus à obtenir que la sanction du Président, et les dépêches annoncent que le général Grant approuve complètement la décision du Congrès.

Cette augmentation de 46 millions dans l'émission des greenbacks aura pour effet de déprécier encore davantage le papier-monnaie américain. C'est un indice peu rassurant.

On lit dans l'*Abeille* de la Nouvelle Orléans sous le titre: *A bas le français*:

"Il paraît que le français, la langue-mère de la Louisiane, n'était pas encore tout à fait mort en Louisiane. Une loi promulguée hier déclare qu'il suffira dans les paroisses de l'Etat de publier les annonces judiciaires et autres avis de toutes sortes reçues par la loi, en langue anglaise seulement.

"Ceux qui gouvernent aujourd'hui la Louisiane auront beau faire. Le français restera, pour les Louisianais comme pour les Canadiens, la langue préférée. Le lien qui rattache à la France ses anciennes colonies ne sera pas rompu de sitôt."

Les électeurs du Sault-au-Récollet, convoqués par leur maire M. Brousseau, ont tenu une assemblée publique dimanche, le 5, et après avoir entendu les discours de MM. Beaubien, M. P. P., et Desjardins M. P., ont adopté les résolutions suivantes:

Proposé par C. F. Vinet, J. P. Th., Chalut, Th. Paquet, J. P., Aug. Dagenais, J. P., Jos. Beauchamp, Jos. Brillon et Jos. Lemay, rère,

Secondé par Jos. Corbeil, Ant. Leriche, Ed. Dauphin, Al. Fortin, Max. Dagenais, Régiste Gagnon, H. Vannier, Résolu:—Que cette assemblée sympathise avec les efforts que fait la population de la Province de Manitoba, pour obtenir l'exercice complet des franchises constitutionnelles et des libertés politiques auxquelles ont droit tous les sujets de Sa Très-Gracieuse Majesté la Reine Victoria; et elle est d'opinion que le seul moyen de ramener la paix, la sécurité publique dans la province de Manitoba, et l'harmonie dans toute la Confédération, est d'obtenir de Sa Très-Gracieuse Majesté une amnistie générale pour

toutes les personnes impliquées dans les troubles du Nord-Ouest.

En conséquence, cette assemblée, composée des électeurs de la paroisse du Sault-au-Récollet, en appelle à son député à la chambre fédérale, et le charge de faire tous ses efforts et d'adopter toutes les démarches qu'il croira propres à obtenir cette amnistie.

Et que cette assemblée approuve la nomination du comité chargé de s'enquérir si l'amnistie a été promise et concourt de tout cœur dans tout ce que le gouvernement actuel entreprendra pour régler cette question dans les intérêts de la justice.

Nos remerciements à M. Arthur Buies pour l'envoi de sa "Lecture sur l'entreprise du Chemin de fer du Nord." C'est un travail sérieux, l'œuvre d'un homme d'affaire. Il ne manquait à M. Buies que la gloire d'être l'organe des capitalistes.

Les rumeurs vont leur train au sujet de Riel. On écrit d'Ottawa à la date du 6 courant:

Riel est à Hull et a assisté au service religieux dimanche dernier dans l'église de Hull. Il était déguisé en vieillard.

A l'heure du service religieux à l'église catholique de Hull, deux personnes l'une à cheveux blancs, et l'autre un jeune homme suivaient la route qui conduit à l'église.

L'allure vive et empressée du vieillard le fit remarquer des passants et on crut immédiatement à un déguisement. En effet, cet homme à cheveux blancs était Louis Riel et la personne qui l'accompagnait était son hôte.

A l'issue du service, ils furent rejoints par deux députés canadiens, et se rendirent tous ensemble au lieu de leur destination.

Quelques curieux entrèrent après eux, mais Louis Riel avait disparu et on ne l'a pas revu depuis.

M. James Prendergast, depuis plusieurs années député-coroner de Québec, a été nommé coroner de ce district, en remplacement de M. Panet qui a donné sa démission.

A une assemblée de la Commission du Havre M. John Young fut élu président de cette association, par 5 voix contre 4 données à M. Andrew Allan.

M. L. Oliphant, qui fut autrefois Secrétaire de Lord Elgin durant son administration au Canada, l'accompagna ensuite en Chine et au Japon, et devint subséquemment membre des Communes Anglaises pour Stirling, est maintenant au Rideau Hall, l'hôte de Lord Dufferin, en compagnie du célèbre auteur anglais, le Révd. Chanoine Kingsley.

Le parti des "jeunes," de la province d'Ontario, maintenant un organe, *The Nation*.

C'est une feuille irréprochable, sous le rapport typographique.

Nous lisons ce qui suit dans l'*Union* de Paris du 19 mars. Le canadien dont il est question est notre compatriote, M. Charles Baillargé ingénieur, civil de Québec:

"La société de l'instruction populaire a fait la distribution annuelle de ses récompenses dans une grande salle de l'école des Arts et Métiers. Il y avait foule. Tous les gradins étaient encombrés: on y voyait beaucoup de blouses endimanchées. Pendant la séance, deux faits se sont produits qui prouvent que les idées religieuses re-présentent faveur, même dans les réunions populaires.

"A l'appel des lauréats, on a vu s'avancer un Américain, ingénieur civil du Canada. En recevant sa médaille, il a pris la parole, et il a dit avec une profonde émotion que sa grande joie n'était pas d'être décoré, mais d'avoir vu que le discours du président était applaudi quand il parlait de la religion. "On croit encore en Dieu!" s'est-il écrié. Des bravos frénétiques ont accueilli l'orateur, et ces bravos se sont renouvelés quand le président a remis une médaille d'honneur à M. Belmontet, pour sa traduction en vers des pensées et des maximes de l'Imitation de Jésus-Christ. L'Imitation, a ajouté le président, est un livre divin: c'est le code éternel de l'âme."

Les journaux de Québec annoncent que l'Hon. T. McGreevy et M. T. H. Grant, étaient présents à Chiselhurst, à la fête donnée en l'honneur de l'entrée en majorité du prince impérial de France, le 16 mars dernier. Ces deux messieurs ont été présentés à l'impératrice et au prince, après la présentation des hauts dignitaires de France venus en Angleterre dans le but unique de rendre hommage au fils de Napoléon III.

On lit dans le *Mail*:

On dit qu'il y avait, mercredi, dans les galeries plusieurs orangistes armés de revolvers et déterminés à ôter la vie à Riel. D'un autre côté, s'il arrive malheur à Riel, il est certain que la population française de cette ville commettra quelque acte désespéré.

Nous saluons l'apparition d'un nouveau journal quotidien, le *Bien Public*, rédigé par MM. L. O. David et C. Beausoleil. Ce journal s'occupera surtout de commerce et d'industrie. En politique il soutiendra le ministère fédéral actuel. Voici un extrait de son prospectus:

"Toujours prêts à rendre justice aux autres provinces, nous exigerons que nos droits religieux et nationaux soient respectés et conservés dans toute leur intégrité.

"Nous aurons sans cesse présente à l'esprit la pensée

que le journalisme est un sacerdoce afin de ne voir en tout que l'intérêt du pays et de ne pas nous laisser entraîner dans ces discussions personnelles qui donnent au peuple un si triste spectacle et abaissent le niveau de la presse canadienne.

« Nous soutiendrons le gouvernement actuel, parce que nous le croyons composé d'hommes honnêtes et capables, décidés à mettre en pratique les principes de justice, de religion et de moralité qui sont le véritable fondement d'une société bien organisée, et qu'ils chercheront dans le développement de l'industrie le secret de notre prospérité future. »

Il y a eu à Hull et à Gatineau des assemblées sympathiques à la cause de Riel. On dit même que les irlandais et les canadiens s'organiseraient pour protéger Riel envers et contre tous, au cas où il déciderait de prendre son siège, mais on n'en croit rien.

Mgr. Taché, l'abbé Ritchot et plusieurs autres témoins sont en route pour Ottawa, afin de rendre témoignage devant le comité.

Des nouvelles alarmantes sont arrivées du Nord-Ouest. On dit à Ottawa que les ministres ont reçu des dépêches les informant que l'insurrection vient d'éclater dans cette partie du territoire fédéral.

Les Américains et les indiens se sont emparés, paraît-il d'une certaine portion du pays et semblent décidés à n'en pas rester là. Ils ont bâti un fort et cherchent à entraîner la population à une prise d'armes générale. On ne tardera pas à recevoir des informations plus précises sur ce mouvement qui, nous l'espérons, pourra être réprimé avant qu'il ait produit d'irréparables malheurs.

La cause de M. Mousseau, M. P., contre le *Witness*, l'une des plus importantes qui aient jamais été portées devant nos tribunaux judiciaires, s'est terminée, samedi soir, par un verdict auquel s'attendaient tous ceux qui ont suivi les débats.

Jamais les hommes de profession n'ont rempli leur devoir avec plus de fidélité. Les messieurs de la poursuite et de la défense se sont identifiés pour ainsi dire avec leur clients respectifs et ils ne leur ont pas fait défaut. Ils ont parfaitement compris que le verdict pouvait amener une révolution dans l'état existant et établir enfin, le fait important que si la liberté de la presse doit être respectée, la licence ne doit pas être tolérée.

Un verdict de culpabilité a été rendu contre les inculpés, les MM. Dougall du *Witness*.

LE CENTENAIRE CANADIEN.—Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* du 9 avril :

Nous avons déjà parlé du projet formé par la Société de St. Jean-Baptiste de Montréal d'inviter toutes les sociétés canadiennes des Etats-Unis à se joindre à elle pour célébrer en commun la fête nationale en 1874. Ce projet n'a pas été généralement accueilli avec l'entrain qu'espéraient ses auteurs, pour plusieurs motifs. Le premier c'est que la plupart des sociétés avaient déjà, suivant l'habitude, pris des dispositions pour célébrer la fête, chacune de son côté, dans leurs localités respectives ; le second, c'est que les longs chômages et, en général, le mauvais état des affaires, obligent la plupart des membres de ces sociétés à restreindre leurs dépenses. De toute façon, il y aurait certainement de nombreuses abstentions.

Par ces motifs, il a été résolu qu'une adresse serait envoyée à la Société de Saint Jean Baptiste de Montréal pour l'inviter à remettre la célébration collective projetée à une autre année où la situation sera plus favorable, et où les Canadiens des Etats-Unis pourront plus aisément se réunir à leurs frères sur le sol national pour fêter « le Centenaire Canadien-Français », rappelant l'époque, 1775,—du véritable avènement du Canada à la vie politique.

## POÉSIES DU COLONEL PATTEN

TRADUITES PAR N. LÉGENDRE

### III

#### CHANT DE L'ÉMIGRANT INDIEN

(And a treaty was entered into between the Commissioners and the tribe of the SACS and FOXES, wherein the latter obligated themselves to retire beyond the Mississippi, and never again to return.)

Il nous faut passer la rivière,  
Objets de haine et de mépris ;  
Notre arc a perdu la lianière  
Qui foudroyait nos ennemis.

La voix qui s'élevait terrible  
S'est éteinte en un flot de sang ;  
Le bras qui semblait invincible  
Ne tiendra plus le yatagan.

Et les blancs foulent cette terre  
Où nos guerriers dans leur orgueil  
S'assemblaient. La chanson de guerre  
S'est changée en un chant de deuil.

Le cerf peut courir dans la plaine  
Et l'homme blanc s'asseoir sans peur :  
Le chasseur a fini sa peine,  
Le guerrier n'a plus de vigueur.

Il nous faut passer la rivière,  
Epouses, vieillards et guerriers,  
Pendant que l'ombre sur la terre  
Dérobe nos nouveaux sentiers.

Nous abandonnons nos cabanes ;  
Nous sommes maudits ici-bas,

Nous habiterons les savanes :  
Qui peut savoir où vont nos pas ?

Le loup peut hanter la montagne,  
La louve sortir de ses eaux,  
Le castor, en pleine campagne,  
Bâtit ses solides châteaux.

Le chasseur a brisé sa lance,  
Le trappeur n'a plus ses filets ;  
L'homme blanc a fait le silence  
Sur nos lacs et dans nos forêts.

Et, dans la nuit, le chien qui fraie,  
N'attendra plus notre retour ;  
La torche, au foyer solitaire,  
En vain brûlera jusqu'au jour.

Nous partons avec notre peine,  
Aux derniers rayons du soleil ;  
Et sur le sable de la plaine  
Sera notre dernier sommeil.

(A continuer.)

#### L'ACADÉMIE ET M. OLLIVIER.

L'Académie ayant refusé les honneurs de la réception publique à M. Emile Ollivier à cause de l'éloge de Napoléon III qu'il contenait, ce discours et la réponse de M. Emile Augier, publiés de suite par les journaux, ont acquis un retentissement inaccoutumé. Nous analyserons l'un et l'autre.

M. Emile Ollivier, après un court exorde, étudie ou plutôt effleure le mouvement de la littérature française depuis le XVII<sup>e</sup> siècle ; il décrit d'une manière un peu sommaire, en amateur, si l'on peut ainsi parler, et en homme qui ne se sent pas là sur son terrain, les illustres artisans de la rénovation littéraire du commencement de ce siècle ; il salue avec enthousiasme les *Méditations* et les *Harmonies poétiques* de Lamartine. Pour lui, la date de cette éclosion poétique est « aussi importante dans les annales de notre esprit national que celles de *Cid*, de *Tartuffe* et de *Phèdre*. » Toutefois, c'est pour le poème de *Jocelyn* que M. Emile Ollivier réserve son plus chaud encens. Il met ce poème au-dessus de tous les autres poèmes de Lamartine, et il en parle avec l'attendrissement d'un homme qui ayant lui-même souffert a cherché des consolations dans la lecture des poètes aimés :

« *Jocelyn* est la légende des destinées brisées : et combien y a-t-il d'existences terrestres qui, par un côté du moins, n'aient été tranchées en leur fleur ? Aussi la commisération ineffable que le poète répand sur les misères et les afflictions du pauvre sacrifié est-elle en réalité une commisération répandue sur les misères et les afflictions de la plupart d'entre nous. Par là, ce poème devient le livre de tous et achève le nom définitif de la poésie de Lamartine, qui est consolation. On console en faisant descendre les pensées célestes ou en faisant monter les pensées tristes. L'auteur de *Jocelyn* console de cette seconde manière. Il ne heurte pas la douleur, il ne la rudoie pas ; il la caresse, la berce avec des refrains attendris, puis la prend sur ses ailes, l'élève, et par cela même la dissipe. La lecture de *René*, de *Childe Harold*, de *Rolla*, a-t-elle calmé la détresse de quelqu'un ? Personne ne fermait *Jocelyn* sans se sentir meilleur, et s'il souffrait moins désolé. »

Passons rapidement sur toute cette première partie du discours de M. Ollivier, qui contient des assertions littéraires discutables, énoncées en un langage élevé mais qui ne s'élève pas au-dessus de la moyenne des harangues académiques.

Nous nous arrêtons davantage à la partie politique du discours. La gloire de la poésie n'avait pas suffi, en effet, à Lamartine ; il lui fallait, comme dit l'orateur, « les empressements éphémères et les délaissements prolongés ; des victoires contestées entre de longues attentes et de longues défaites. »

Nous cueillerons, en passant, cette curieuse et arbitraire définition de la révolution de 89 :

« La révolution de 89 se compose de certains principes et d'une méthode d'action. Contrôle régulier de la nation, liberté civile, abolition des privilèges, égalité de tous devant la loi, liberté de conscience ; tels sont les principes, ils sont vrais et nouveaux. Pessimisme, terrorisme verbal et matériel à ses divers degrés : telle est la méthode d'action ; elle est une perversité et une vieilleries. »

Lamartine s'est préservé de ces exagérations opposées : quoiqu'il ait été un panegyriste constant des vérités de 89, il n'est pas devenu un terroriste, même modéré, ou un pessimiste, même parlementaire ; et, quoique son nom ait été mêlé à une révolution, il est certainement une des figures les moins révolutionnaires de notre temps.

Nous trouvons dans ce qui suit une nuance d'amertume presque touchante, si l'on pense à tous les déboires qui ont assailli la carrière politique du successeur de Lamartine :

« Les hommes d'Etat qui se dévouent à la justice se préparent une destinée à la fois éclatante et précaire, que les serviteurs des partis ne sauraient connaître : dans certaines crises, alors que l'imminence du péril crée l'unanimité du sentiment, ils surnagent au-dessus de tous, invoqués comme des sauveurs ; mais le sentiment est fugitif et l'unanimité n'a qu'une heure ; la passion ne tarde pas à éloigner les amis que la nécessité avait amenés, et, délaissé par ce reflux, celui qui naguère n'avait pas d'adversaires se trouve tout à coup sans défenseurs. Lamartine ne fut pas surpris de l'épreuve ; il ne s'était pas cru élevé par la faveur du public, il ne s'estima pas diminué par sa disgrâce. »

Mais qui n'a pas écouté depuis 89 ? Qui n'a pas été précipité de son espérance ? Le ministre glorieux dont cette compagnie aime à se souvenir, le cardinal de Richelieu, pensait « qu'il ne faut pas juger la sagesse du conseil par le bonheur ou le malheur de l'événement. »

Passant au jugement que Lamartine portait sur Napoléon III, l'orateur dit, et c'est là des passages qui ont dû effaroucher la majorité des académiciens :

« Plus d'une fois, il considéra ses actes comme des fautes, sans qu'il se laissât cependant entraîner à méconnaître la valeur générale de cette haute personnalité. « Après une conversation suivie de beaucoup d'autres dans des circonstances graves, écrit-il dans ses *Mémoires politiques*, je reconnus l'homme d'Etat le plus fort et le plus sérieux de tous ceux, sans aucune exception, que j'eusse connus dans ma longue vie parmi les hommes d'Etat. » S'il l'avait approché davantage, s'il avait éprouvé son grand cœur, son esprit formé de charme et de jus-

tesse, la douceur de sa majesté paisible ; s'il était devenu le confident de ses pensées uniquement tournées au bien public et au soulagement de ceux qui souffrent ; s'il avait été témoin de la loyauté avec laquelle il a fondé et mis en pratique les institutions les plus libres que notre pays ait encore connues ; s'il l'avait contemplé modeste pendant la prospérité, auguste pendant l'infortune, il aurait fait mieux que de lui rendre justice, il l'eût aimé. »

Nous ne saurions encore passer sous silence ce beau portrait de l'improvisateur, où M. Emile Ollivier semble s'être peint lui-même :

« Dès qu'il a dominé la crainte pleine de tourments contre laquelle aucun exercice n'aguerrit, l'improvisateur éprouve un double mouvement simultané et en apparence contradictoire : il s'identifie avec son auditoire et il s'en isole ; il devient sensible à ses moindres palpitations et il cesse de l'apercevoir, ou plutôt il le transforme en un être abstrait, différent de chacun des auditeurs, ayant cependant un aspect individuel : il oublie le lieu, le moment, le péril et il s'abandonne ; son langage en restant choisi prend la familiarité d'une conversation intime, et sans les chercher il rencontre, suivant sa nature, les cris pathétiques, ou les comparaisons originales, ou les argumentations irrésistibles, ou il parvient à la radieuse sérénité de la raison pure ; l'auditeur s'émeut, et il le manifeste par l'intensité redoublée de son attention ; l'émotion de celui qui écoute accroît les facultés de celui qui parle, communique à sa pensée une allure plus vigoureuse, donne à son langage des formes plus vives, soutient son ardeur quand elle se ralentit, ranime son inspiration lorsqu'elle s'épuise. »

On peut agir sur les hommes réunis par les arrangements de phrases méditées, par de pures symphonies de paroles, ou par la disposition dialectique des arguments, ou par la lucidité et la finesse des expositions : on ne les remue, on ne leur verse ces enivrants de l'éloquence, comparables à ceux de la poésie et non inférieurs à ceux de la musique, on n'est l'orateur, que si on a reçu ce don des inspirations subites qu'aucune rhétorique n'enseigne et dont on est d'autant plus responsable qu'il est une faveur gratuite. Lamartine était parmi les favorisés : alors que les soutiens puissants l'ébranlaient, il ne devenait ni plus ni moins dialecticien, ni plus méthodique : il s'élevait plus haut, il donnait à son langage des proportions grandioses ; il était *os magna sonaturum*, la bouche prédestinée à exprimer avec accent les grandes pensées ; sur un fond vaste se succédaient des éclairs si répétés, si éclatants, si prolongés, qu'on n'apercevait plus l'intervalle d'obscurité laissé entre chacun d'eux ! »

Nous glisserons les citations de la critique de l'*Histoire des Girondins* où Lamartine se lave lui-même du reproche qu'on lui a tant adressé d'avoir doré la guillotine.

L'orateur raconte ensuite, en quelques lignes, les dernières années si tristes de Lamartine, ces années passées dans l'abandon et presque dans la misère ; le labeur incessant pour le pain et non pour la gloire ; les amis plus rares, le seuil franchi moins souvent ; la demeure, autrefois si animée, devenue froide.

L'*aris-Journal* après avoir apprécié ce discours, dit :  
« En faisant l'éloge de Lamartine dans son discours de non-réception, M. Emile Ollivier, ce semble, n'a pas assez appuyé sur la manière brutale dont la foule révolutionnaire a poursuivi, dès le 24 février, l'illustre membre du gouvernement provisoire. »

Dans ses dernières années, l'auteur de *Jocelyn*, reliant ses souvenirs, disait, rue de la Ville-Évêque, à de jeunes amis, que ce qu'il fallait toujours attendre du peuple, c'était ou l'ingratitude ou l'injure.

Il racontait surtout, sans tristesse, mais non sans émotion, que ce qui l'avait le plus blessé c'était deux mots devenus fameux. Le premier était, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, le cri d'un ouvrier socialiste, l'écartant en disant :

—Toi, tu es une lyre : va chanter.

L'autre était une épigramme d'un marquis légitimiste, son ancien compagnon d'armes dans la garde royale :

—La martine ! tu prends une queue de billard pour l'arbre de la liberté !

M. Emile Augier, après avoir dit qu'il n'aime pas la politique, parle des partis pour arriver à M. Ollivier :

« On raconte qu'une Minerve antique fut retrouvée pièce à pièce par des fouilles successives sur un espace de terrain considérable. Chacun des heureux inventeurs fit achever par un statuaire de son pays chaque tronçon découvert, en sorte qu'on eut dix statues médiocres, enchâssant chacune un morceau du chef-d'œuvre ainsi condamné à la dispersion définitive. »

Ne serait-ce pas un peu l'histoire de la vérité ? Chaque parti possède un morceau autour duquel il a modelé tout un système ; chaque parti adore son œuvre et déteste celle du voisin ; on se hait, on se méprise, on se bat pour ou contre un fragment de vérité, quand il serait si simple de rassembler les membres épars de la déesse et de la reconstituer sur son piédestal !

Mais cela ne se pourrait faire sans briser les idoles, plus chères à l'homme que les dieux ; il faudrait qu'un miracle rétablît en ce monde le désintéressement et surtout la sincérité.

La sincérité ! Je trouve que les moralistes ne lui assignent pas son rang légitime parmi les vertus : elle devrait être la première, car elle est la condition essentielle de toutes les autres. Aussi l'estime publique ne va-t-elle jamais à ceux chez qui elle ne la voit pas, et ne se retire-t-elle jamais de ceux chez qui elle la voit.

Vous êtes sincère, monsieur. Vous l'êtes à ce point que vos ennemis eux-mêmes le reconnaissent. Ils se dédommagent en vous traitant de naïf : belle injure dont vous ne vous fâchez pas. Vous vous êtes peint vous-même dans un livre où la bonne foi éclate à chaque mot, où l'élévation du style, des idées et des sentiments vous défend mieux contre la calomnie que toutes les démonstrations sur faits et articles. Cette apologie est un de ces portraits si vivants que la ressemblance frappe même ceux qui ne connaissent pas le modèle. Est-ce le portrait d'un homme d'Etat ? Je ne m'entends guère à ces matières ; mais, à coup sûr, c'est le portrait d'un homme de bien. Vous n'avez rien de commun avec ces entrepreneurs de politique qui ne sont pas les serviteurs de leur cause, qui en sont les propriétaires ; qui n'acceptent pas pour elle les services de leurs adversaires de peur de se voir dépossédés ; qui combattent les concessions d'un gouvernement plus aisément que ses résistances, parce que celles-ci grandissent leur rôle et que celles-là le diminuent ; en un mot, vous n'avez pas été un homme de parti. Les événements ont pu vous donner des démentis, vous ne vous en êtes jamais donné à vous-même ; vos variations apparentes ont toujours poursuivi le même but, comme les fleuves dont les sinuosités, plus logiques que la ligne droite, cherchent toute la pente qui conduit à la mer. . . .

Puis il arrive à Lamartine :

« Il estimait comme vous que sa place était en dehors et



DESTRUCTION DE COOMASSIE



M. THIERS (élu en 1834)  
Né à Marseille, le 16 avril 1797.



M. GUIZOT (1836)  
Né à Nîmes, le 1 octobre 1787.



M. MIGNET (1836)  
Né à Aix, le 8 mai 1796.



VICTOR HUGO (1811)  
Né à Besançon, le 26 février 1802.



M. PATIN (1842)  
Né à Paris, le 21 août 1792.



Le comte DE RÉMUSAT (1816)  
Né à Paris, le 11 mars 1797.



Le duc DE SOAILLES (1819)  
Né le 1 janvier 1807.



DÉSIRÉ LISARD (1856)  
Né à Charillon-s.-L., le 20 mars 1799.



MR DUPANLOUP (1851)  
Né à Saint-Elix-Sav., le 3 jan. 1807.



M. DE SACY (1854)  
Né à Paris, le 17 octobre 1791.



ERNEST LEGOUVÉ (1855)  
Né à Paris, le 15 février 1807.



Comte DE FALLOUX (1856)  
Né à Angers, le 7 mai 1811.



ÉMILE AUGIER (1857)  
Né à Valence, le 17 septembre 1820.



VICTOR DE LAPRADE (1858)  
Né à Montbrison, le 15 janvier 1812.



JULES SANDEAU (1858)  
Né à Aubusson, le 19 février 1809.



Duc DE BROGLIE (1862)  
Né à Broglie, le 13 juin 1821.



OCTAVE FEUILLET (1862)  
Né à Saint-Lô, le 11 août 1812.



Comte DE CARNÉ (1863)  
Né à Quimper, le 17 février 1801.



M. DEFAURE (1863)  
Né à Senjon, le 4 décembre 1798.



CAMILLE DOUCET (1863)  
Né à Paris, le 16 mars 1812.



CUVILLIER-FLEURY (1866)  
Né à Paris en 1802.



JULES FAYRE (1867)  
Né à Lyon, le 21 mars 1809.



JOSEPH AUTRAN (1868)  
Né à Marseille, en juin 1813.



CLAUDE BERNARD (1868)  
Né à Saint-Julien, le 12 juillet 1813.



Comte D'HAUSSONVILLE (1869)  
Né à Paris, le 27 mai 1799.



Comte DE CHAMPAGNY (1869)  
Né à Vienne (Autriche), le 10 sept. 1801.



AUGUSTE BARBIER (1869)  
Né à Paris, le 28 avril 1805.



ÉMILE OLLIVIER (1870)  
Né à Marseille, le 2 juillet 1825.

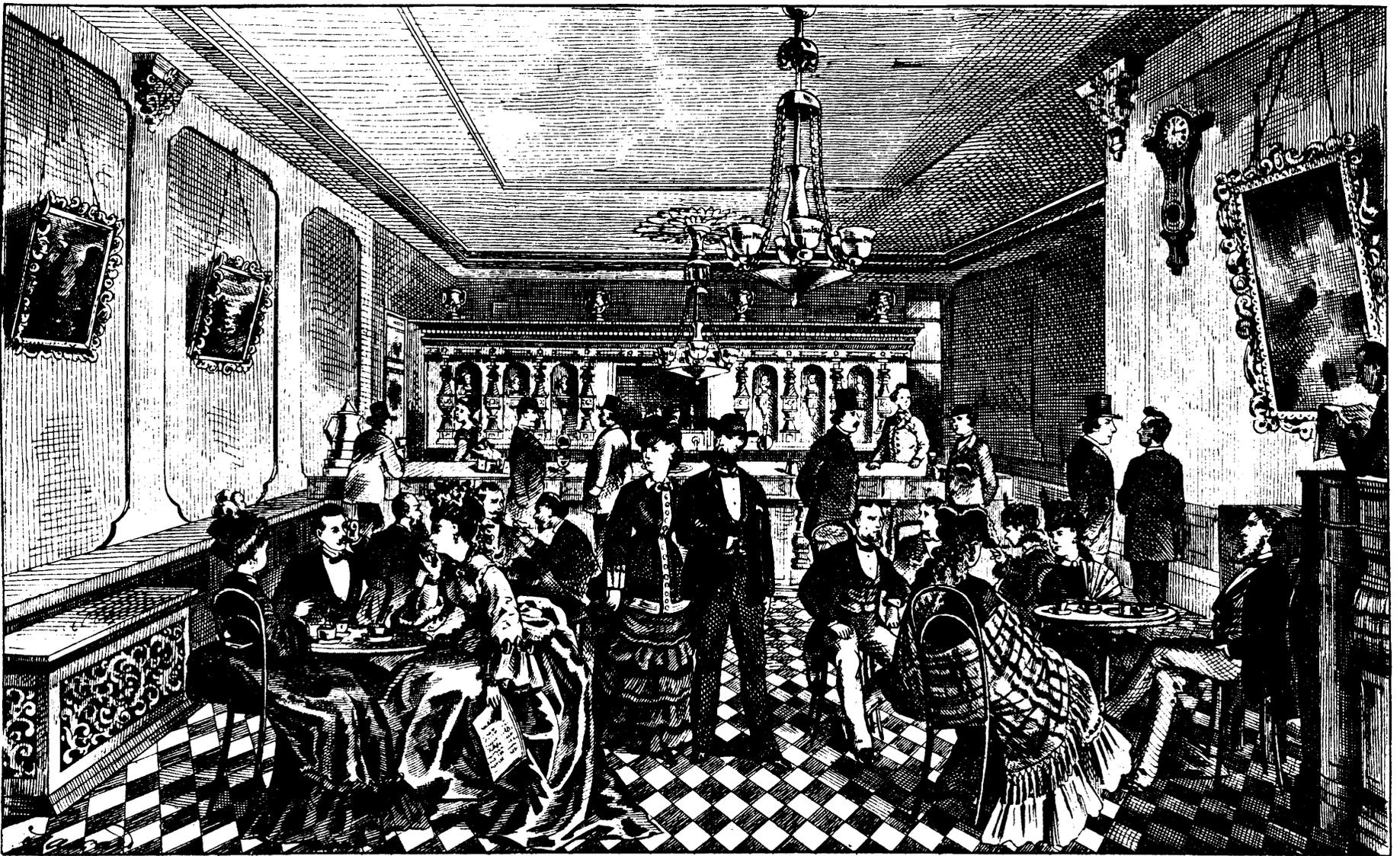


XAVIER MARMIER (1870)  
Né à Pontarlier, le 21 juin 1809.



JULES JANIN (1870)  
Né à Condrieu, le 21 décembre 1801.





RESTAURANT ETHIER, COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST GABRIEL, MONTREAL.



A. de Rivière, Journé, Comte de l'Église, Samuel Lévy, Winaver, Loisch, Levin, Lequesne, Tourgueneff, Baron d'André, Gogorza,  
 Dermeou, Sivinski, Chomier, Géraud, Prati père, Prati fils, Brandon, De Vautreland, Bernard, Morel, Maubant, Nachmann,  
 Comte de Villafraña, Rosenthal, De Polignac.

LES JOUEURS D'ÉCHECS AU CAFÉ DE LA RÉGENCE, PARIS.

au-dessus des partis. Un de ses amis lui demandant lors de sa première élection de quel côté il siégerait à la Chambre : "Au plafond," répondit-il. C'est là en effet que ses collègues le reléguèrent. Ils se refusaient à voir en lui autre chose qu'une lyre sonore ; ils écoutaient avec une complaisance dédaigneuse cette fière éloquence qui ne se prêtait qu'aux questions éternelles et leur abandonnait les détails de la pratique quotidienne. Ils ne se doutaient pas que cette voix d'en haut retentissait dans le pays tout entier, que le poète devenait de jour en jour l'orateur de l'avenir, et qu'à l'heure du péril ce serait entre ses bras que la France éperdue se réfugierait, ne connaissant plus que lui. . . .

"Ils changèrent d'avis le jour où ils le virent sur les marches de l'Hôtel-de-Ville en face du drapeau rouge, opposant sa poitrine aux baïonnettes, et disant à l'élément déchaîné : Tu n'iras pas loin.—Ce ne fut qu'un jour, mais combien y a-t-il d'existences, je dis des plus illustres, qui comptent une pareille journée ? Ni le génie ne réussit à la donner, ni l'intrépidité, ni la grandeur d'âme ! il y faut encore le destin ; il y faut, comme Lamartine l'a dit à la place même où vous êtes, il y faut "une de ces rares époques où la société dissoute n'est plus rien, où l'homme est tout : époques funestes au monde, glorieuses à l'individu, temps d'orages qui fortifient le caractère s'il n'en est pas brisé ; tempêtes civiles qui élèvent l'homme si elles ne l'engloutissent pas !"

"Quand un homme a eu comme Lamartine l'honneur d'être un jour l'âme de son pays, il peut mourir : son nom est inscrit en lettres d'or dans l'histoire ; et souhaitons-lui de mourir sans attendre le lendemain, car le lendemain c'est l'ingratitude et l'oubli. Les nations sont trop souvent ingrates envers leurs bienfaiteurs. . . . elles le sont toujours. C'est la règle, c'est peut-être la loi. Peut-être les peuples sont-ils ingrats par la même raison que les enfants, ces divins égoïstes qui ne sont reconnaissants de rien parce que tout leur est dû. La reconnaissance est une vertu de l'âge qui n'a plus droit à la protection, n'en ayant plus besoin ; mais les peuples n'arrivent jamais à cet âge-là. Aussi ne faut-il ni s'étonner ni se plaindre si leur amour ne survit pas au bienfait et passe tout entier du sauveur de la veille à celui du lendemain."

M. Augier étudie ensuite le talent poétique de Lamartine et fait plusieurs citations.

Son discours contient plusieurs allusions politiques, toutes favorables à l'Empire. C'est ce qui fait dire au *Gaulois*.

"La lecture de ce discours prouve que l'Académie a été hostile au discours de M. Ollivier afin que le discours de M. Emile Augier ne fût pas prononcé."

Ces moyens détournés et qui dénotent une grande finesse d'invention sont tout ce qu'il y a de plus académique.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.

ESPAGNE.

Bayonne, 7.—La ville de Gérôme est tombée entre les mains des carlistes et a envoyé une forte contribution au général Bilbao.

Les carlistes ont établi une maison de douanes à Guuguera.

ANGLETERRE.

Londres, 7.—Une dépêche de Melbourne donne les détails suivants sur la fuite de Henri Rochefort et ses compagnons. Il paraît qu'ils avaient obtenu la permission des autorités d'aller à la pêche, et c'est ainsi qu'ils ont pu s'embarquer sur une goélette ; s'étant cachés dans le fond de cale ils y ont attendu le départ du vaisseau, après quoi ils sont montés sur le pont.

Londres, 8.—Une voie d'eau qui s'est déclarée dans la chambre des machines est la cause qui a fait sombrer en pleine mer le paquebot-poste *Europe* de la ligne transatlantique.

L'*Europe* qui avait fait voile du Havre le 27 mars a été rejoint le 2 avril par le steamer *Greece* de la ligne "National," et qui, en apprenant dans quelle condition se trouvait le vaisseau français, reçut à son bord tous les passagers et l'équipage au nombre de 400 et continua ensuite son trajet vers New-York, après avoir laissé à bord de l'*Europe* un lieutenant et 20 hommes pour tâcher de la sauver si c'était possible. Le 4 avril, les marins restés à bord du steamer français échangèrent des signaux avec le steamer *Egypt* de la ligne "National" et demandèrent à être remorqués. Le capitaine y consentit, mais la mer était si grosse que les amarres de touée se rompirent de suite.

Le lieutenant demanda alors au capitaine de les prendre à son bord parce qu'il y avait dix-huit pieds d'eau dans la chambre des machines de l'*Europe* et qu'il ne pourrait tarder à sombrer.

L'*Egypt* les prit donc à son bord et les a depuis débarqués à Queenstown.

L'*Europe* était estimé à \$1,250,000 et assuré pour \$600,000 dans des Compagnies de Londres et de Paris.

Sa cargaison consistait surtout en soieries, vins, etc., et était estimée à \$1,000,000. Il est probable que le tout était assuré (On pense que toutes les malles ont été sauvées).

Londres, 12.—Les officiers et les membres de la Société Géographique et plusieurs autres personnages marquants, sont allés à Southampton pour recevoir les dépouilles mortelles de Livingstone.

On attend le vapeur demain.

Londres, 12.—Les nouvelles reçues de Pedro-Abanto, en date du 9 avril, annoncent que le maréchal Serrano a proposé de faire un arrangement avec les carlistes, mais que ces derniers ont refusé d'accepter ses offres.

Une dépêche de Melbourne, Australie, mande que Rochefort et ses compagnons sont partis hier.

ALLEMAGNE.

Berlin, 10.—Le gouvernement a accepté un amendement au bill concernant la milice, cet amendement fixe l'armée permanente à 400,000 hommes et la longueur du service à sept ans.

NOS GRAVURES

L'expédition du Général Wolseley s'est terminée par la destruction de Coomassie. Cet acte d'énergie, comme on dit en Angleterre, n'est pas jugé partout de la même manière. En France il ne manque pas d'écrivains qui appellent cela un acte de barbarie.

QUARANTE EN MAIN.

Un collectionneur de photographies, qui est en même temps un fin lettré, nous montrait hier celui de ses car-

tons qu'il a étiqueté : INSTITUTEUR, et dont chaque portrait a été enrichi par lui, au verso, d'une très-brève notice indiquant les titres, exclusivement littéraires ou scientifiques, de l'original.

L'Académie française tenant en ce moment le haut du pavé, nous avons prié notre confrère de nous laisser copier les petites appréciations substantielles collées par lui au dos de chaque fauteuil. Les voici, classées, pour plus d'impartialité, par ordre alphabétique, ne portant, nous le répétons, que sur la valeur purement littéraire des noms qu'elles accompagnent,—et rappelant, mais en tout bien tout honneur, par le nombre de leurs lignes, le mot de Piron sur les Quarante qui ont de l'esprit comme quatre.

• •

**Augier.**—Après avoir débuté par deux chefs-d'œuvre, la *Cigüe* et l'*Aventuriers*, a trouvé moyen de rester, avec des succès de second ordre, le comique le plus franc, le plus vigoureux et le plus honnête qu'ait eu la France depuis Molière.

**Duc d'Aumale.**—Le plus artiste des princes, et le moins prince des académiciens. L'*Histoire de la maison de Condé* et les lettres sur les *Zouaves* et les *Chasseurs d'Afrique* ne dépassent pas le niveau des œuvres de ses confrères ; mais aucun d'eux n'eût écrit la *Lettre sur l'Histoire de France*, adressée au prince Napoléon (Jérôme) (1). Cela seul valait l'élection, et non pas après, mais pendant l'empire.

**Aignan.**—Le Dryden français. N'a qu'une *master-piece* dans son bagage, la *Fille d'Eschyle*, comme l'Anglais la *Fête d'Alexandre*.

**Barbier.**—Eut du génie pendant une semaine, en 1830, et assez pourtant pour en avoir vécu pendant quarante-quatre ans et pour avoir été, malgré tout ce qui a suivi les *Iambes*, mis par Gustave Planche sur la même ligne que Lamartine, Hugo, Musset, Béranger et Vigny.

**Claude Bernard.**—Enseignant la *Revue des Deux-Mondes*, dans sa chaire philosophique et la physiologie dans la *Revue des Deux-Mondes*. De l'Académie française, parce que Cuvier et Flourens en furent.

**Duc de Broglie.**—Talent fait de croyance italienne et de ténacité genevoise,—le prosélytisme pieux de sa mère et l'aspiration dominatrice de son aïeule, madame de Staël, cette Catherine II de l'intelligence.

**De Carné.**—La petite monnaie de M. Guizot.

**Caro.**—Université et séminaire, mêlés à doses égales de talent acquis et de tolérance calculée.

**De Champagny.**—Un compilateur dont M. Buloz a fait un historien. Ses *Césars* ne lui ont pas nu sous l'Empire, qui n'avait pas nu à sa famille.

**Cuvillier-Fleury.**—Précepteur de princes, pédagogue aux *Débats*, pion à l'Académie. Ne se sent libre que depuis la mort de Sainte-Beuve, qu'il a passé sa vie à jalouser, à combattre et à ne pas plus émouvoir qu'égaliser.

**Doucet.**—Madame Campan pour la vertu, madame Cottin pour les caractères, madame de Genlis pour le style :

Théâtre inoffensif, théâtre de famille, Et comme son auteur appelé. . . camomille.

**Dufaure.**—N'a jamais écrit que des rapports parlementaires ; mais que de belles et grandes pages dans les plaidoiries (Pescatore, Raguse, Montalembert) de ce maître sans rival du barreau français !

**Dumas.**—Fils, et digne fils, de ce colosse d'esprit, de verve et de bonté, qui le proclamait son plus bel ouvrage. Et avec raison : il n'a rien laissé de plus complet, de plus profond et de plus sympathique.

**Duvergier de Hauranne.**—Toutes les supériorités devant être représentées à l'Académie française, pourquoi n'y aurait-on pas admis celle du rien ?

**De Falloux.**—Le clair de lune de Montalembert.

**Jules Fabre.**—Imposé par la politique à la république des lettres, à qui, du moins, l'Isocrate venimeux et correct du Palais de Justice ne fait pas de mal, s'il ne lui fait pas de bien, et ne donne pas de honte, s'il ne lui apporte pas d'honneur.

**Feuillet.**—Surnommé le Musset des familles, et ressemblant à l'immortel poète des *Nuits* et du *Spectacle dans un Fauteuil*, comme Maxime Odioi ressemble à Kolla, Leonora à Monna Belcolor, M. de Camors à Lorenzaccio, le petit-lait au vin vieux, le miroitier au peintre et la doucine du ciseleur à l'ébaucheur du statuaire.

**Guizot.**—Voir, dans le discours de réception de La Bruyère les dix magnifiques lignes consacrées à Bossuet : "Que dirai-je de ce personnage ? . . . Parlons d'avance le langage de la postérité, etc., etc."—Un seul mot à changer,—la tribune pour la chaire,—et tout M. Guizot est là, l'historien sublime ou familier, l'orateur, le théologien, le philosophe, l'érudit, le plus libéral des hommes d'ordre, le plus républicain des aristocrates, le plus sévère des bourgeois, le plus catholique des protestants.—"Que n'est-il point, dit encore La Bruyère, et quelle vertu n'est point la sienne ?"

**D'Haussonville.**—Gendre de l'ancien duc de Broglie, beau-frère du duc actuel, et de l'esprit pourtant, quoique marié sous le régime de la communauté, qui eût pu le dispenser d'en avoir.

**Victor Hugo.**—Mes enfants, criait Ingres à ses élèves en traversant la galerie des Rubens, prosternez-vous, mais ne regardez pas ! "C'est ce que je me dis parfois devant le Victor Hugo de cette seconde cinquantaine ;—mais l'autre, je ne me contente pas de regarder ; je relis, je rapprends, je m'incline,—et je pleure.

**Le moins latin des latinistes, le plus fécond des diseurs de rien, le plus stérile des abondants, le plus attrayant des monocordes. Quarante-cinq ans de journalisme et à peine six volumes qui survivront à cette épouvantable production.**

**Laprade.**—En vers, le maigre pastiche du pâle Brizeux ; en prose, un Saint-Marc Girardin ecclésiastique.

**Legouvé.**—L'ubiquité à travers le vide, le charme dans la

(1) J'en ai, dans ma collection, un exemplaire provenant des Tuileries et portant, à la première page, le quatrain suivant, qui courut à propos du projet manifesté par le destinataire d'aller proposer un duel à l'auteur :

Quoi, prince, vous voulez partir,  
Pour une Lettre sur l'Histoire ?  
Craignez-vous pas de convertir  
Le champ d'honneur en champ de foire ?

(Note de l'amateur.)

vulgarité, l'éloquence à froid,—une mouche qui manque le coche et qui bourdonne comme s'il était là.

**Littre.**—Gros dictionnaire et petit esprit-fort, l'un coûtant trop cher pour qu'on s'y instruisse, l'autre écrivant trop mal pour qu'on s'y pervertisse.

**Loménie.**—Le Plutarque fait exprès pour cette génération : verbeux, cancanier, indulgent aux charlatans, impitoyable aux imbéciles ; un bénédictin de l'anecdote, un entomologiste de la biographie, un géologue du fait divers ;—l'Art de vérifier les *Mœurs*, pour faire suite à l'Art de vérifier les dates.

**Marmier.**—Voyageur, romancier, traducteur, philologue. A éclairé assez de littérature norvégienne pour se dispenser de briller dans celle de son pays.

**Mézires.**—Professeur de littérature étrangère, entré à l'Institut comme on entre aux Invalides, pour cause de bons et anciens services.

**Mignet.**—Le jumeau de M. Thiers,—mais son antithèse absolue en toute chose, son maître en histoire et en style ; resté, après trente ans de silence, le modèle des grâces décentes, dont parle Horace, de la placidité qui sied au vrai mérite, de la fermeté académique à ne pas vouloir monter pour ne pas descendre. Le plus septentrional des hommes du Midi.

**Nisard.**—Le type excellentissime du critique indépendant, du normalien bien élevé, de l'humaniste qui respecte assez son latin (et il en a plus que personne) pour ne pas le cracher à tout propos. Classique intrépide, ayant trouvé l'originalité dans ce que d'autres appellent le pédantisme, et le dernier survivant de l'école qui écrit, au dix-neuvième siècle, la pure langue du dix-septième.

**Duc de Noailles.**—Grand seigneur, élu à ce titre, et tenant sa place à l'Institut, tout comme s'il eût écrit autre chose que l'*Histoire de madame de Maintenon*.

**Patin.**—Il nous a reçus bacheliers, mon père, mon fils et moi. C'est l'Université à l'état patriarcal, et avec cela autant de savoir que Villemain, à qui il a succédé comme secrétaire perpétuel.

**Rémusat.**—Ses ennemis prétendent qu'*Abélard*, son meilleur livre, a été écrit devant une glace. S'il en est ainsi, on comprend la passion et on compatit au malheur d'Héloïse.

**Roussel.**—Auteur de l'*Histoire de Louvois*. Où serait, sinon à l'Académie, la récompense de tant de travaux ingrats, volumineux, ardu, dont le public sait à peine les noms ?

**S. de Sacy.**—Pas de bagage ; mais on a été rédacteur en chef du *Journal des Débats*. Editeur de l'*Imitation* et de l'*Introduction à la vie dévote*, son talent est celui d'un journaliste sermoinaire, atteignant aussi péniblement le trait que l'onction.

**Jules Sandeau.**—Le premier, après George Sand, des romanciers contemporains pour le talent, et avant George Sand même, pour la moralité.

**Saint-Rémé Taillandier.**—Ecole normale encore et *Revue des Deux-Mondes* ; les droits réunis.

**Thiers.**—Si l'homme d'état ne peut être jamais jugé qu'au provisoire, l'écrivain est depuis longtemps jugé au définitif. Ceux qui ne le connaissent que par ses livres ne connaissent que la plus faible partie de cet incomparable esprit qui parle d'or et écrit en chrysocale ;—prime-sautier par la pensée et original comme personne, mais, dans sa manière de la fixer sur le papier, commun autant que le premier venu. Parler si bien, écrire si mal, quel contraste ! Pourquoi n'a-t-il pas improvisé ses deux *Histoires* et remplacé son écriture par un sténographe ?

**Viel-Castel.**—Le plus consciencieux et le plus lord des historiens de la Restauration.

• •

Après avoir copié ce qu'on vient de lire.

"—Mais, dis-je à mon amateur, je n'ai là que trente huit cartes. Où sont donc Mgr. Dupanloup et M. Emile Ollivier ?

—Vous savez, me répondit-il, comment et pourquoi l'illustre évêque s'est exclu volontairement de l'Académie. Le classer parmi ses confrères de l'Institut, m'eût semblé lui infliger un blâme implicite, et je n'aime pas à critiquer ce que j'aime et ce que j'honore.

"Quant à l'autre, rappelez-vous ce que raconte Anu-Gelle des pythagoriciens qui, lorsqu'un membre de la secte avait forfait, ne prononçaient plus son nom, oubliant son visage et allaient jusqu'à célébrer ses funérailles. Ecole du bien et du beau, il a plu à l'Académie de reprendre cette terrible leçon de la sagesse antique, et voilà pourquoi, dans ma collection de vivants, j'ai dû m'abstenir de placer un mort."

FRANÇOIS DUCLOS.

LE CAFÉ DE LA RÉGENCE.

C'est le rendez vous traditionnel des joueurs d'échecs. Un grand tournoi a eu lieu dernièrement. Notre gravure représente les adversaires à l'œuvre.

LE RESTAURANT ETHIER.

On n'y joue pas encore aux échecs, mais cela viendra dans quelques temps lorsque M. Ethier aura complété son installation. Dans notre pays les restaurants, les *bar-rooms* sont montés avec un luxe qui surprend les étrangers ; la maison Ethier est une merveille dans le genre. Le candélabre, par exemple, qui éclaire la première vitrine, doit coûter une somme considérable. Quant à l'ébénisterie de l'intérieur, elle est une véritable œuvre d'art qui fait vraiment honneur à l'ouvrier français, M. Escoubès, qui l'a accomplie. Rien n'a été négligé, du reste. M. Ethier paraît avoir dégarni les plus riches caves de Montréal, et lorsqu'il sert ses vins, c'est toujours dans des verres mousseline.

M. Ethier a fait venir à ses frais de Paris un chef de cuisine, un artiste culinaire. Bonnes consommations, installation parfaite, ordre et tranquillité, voilà ce qu'il offre à sa clientèle déjà si nombreuse. Son nom seul donne à sa maison ce caractère de respectabilité qui fait du Restaurant Ethier un restaurant de bonne compagnie.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE PARLEMENTAIRE DU CANADA  
DEPUIS 1792 JUSQU'À 1867, PAR JOSEPH A.  
CHAGNON, Av.

PREMIER PARLEMENT, 4ÈME SESSION.

Le 20 novembre, 1795, s'ouvrit la quatrième et dernière session du premier parlement canadien.

Les récoltes ayant fait défaut en Europe et en Canada, Lord Dorchester avait prohibé jusqu'au 10 décembre l'exportation du blé et des autres céréales afin, disait-il dans son discours à la Chambre, de sauver la classe pauvre de la misère qui la menaçait.

La première mesure passée à cette session, est un "Acte qui déclare et constate le temps auquel les actes du parlement provincial de cette province auront effet." Alors, comme aujourd'hui, paraît-il, la glorieuse incertitude du droit exerçait son empire. En effet, à la seconde session, comme nous l'avons vu, il avait été statué, Chap. I., que toutes les lois passées dans la deuxième clause du présent acte réaffirment cette disposition. De plus l'on décrète que "Attendu qu'il est convenable que la période d'où les lois de cette province doivent opérer et avoir effet soit précisément déterminée :—il soit en conséquence statué que le greffier du conseil législatif... en dressera sur chaque acte du parlement... immédiatement après le titre de tel acte, le jour, le mois et l'année dans lesquels il aura été passé et sanctionné..." et s'il a été réservé, il en dressera sur le bill en question le jour, le mois et l'année dans lesquels Sa Majesté a bien voulu le sanctionner.

L'ordonnance du gouverneur prohibant l'exportation des céréales, etc., avait naturellement causé certains dommages pour la réparation desquels fut passé un "Acte pour indemniser toutes personnes qui ont été concernées à aviser et à mettre à exécution un ordre ou proclamation du gouverneur en conseil du 9ième de septembre dernier au sujet d'un embargo sur tous les vaisseaux chargés ou à charger, en tout ou en partie de blé, pois, avoine, orge, blé-d'inde, fleur et biscuits, pour prévenir toutes poursuites en conséquence d'icelle et pour faire plus ample provision à ce sujet." [Expiré.]

Assurément on ne reprochera au langage de nos vieux statuts ni trop d'élégance, ni trop de clarté.

Les terres incultes ou autres de la commune étaient octroyées aux habitants par lettres patentes sous le grand sceau de la province. Le chap. 3. de la 36 Geo. III, afin d'obvier à la perte ou destruction des titres des concessionnaires, en ordonne l'enregistrement au long dans les registres du secrétaire provincial,—tenus à cet effet,—dans les six mois de leur date.

Les cinq actes qui suivent portent les titres ci-après :—  
Cap. IV. Acte qui permet pour un temps limité l'importation du lard, et bœuf, frais ou salés, et du saindoux aux États-Unis d'Amérique. [Expiré.]

Cap. V. Acte pour mieux régler les poids et taux auxquels certaines espèces auront cours dans cette province ; pour empêcher de falsifier, contrefaire ou diminuer icelles ; et pour rappeler un acte ou ordonnance y mentionné. [Expiré.]

Cap. VI. Acte pour appointer des commissaires de la part de cette province, pour traiter plus amplement avec des commissaires de la part de la province du Haut-Canada, aux effets mentionnés. [Expiré.]

Cap. VII. Acte qui fait une provision temporaire pour le règlement du commerce entre cette province et les États-Unis d'Amérique, par terre, ou par la navigation intérieure. [Expiré.]

Cap. VIII. Acte qui continue certaines parties d'un acte passé dans la 34ième année du règne de S. M., intitulé : "Acte qui établit des règlements concernant les étrangers et certains sujets de S. M. qui ayant résidé en France, viennent en cette province, ou y résident ; qui donne pouvoir à S. M. de s'assurer de toutes personnes qui peuvent individuellement par des pratiques malicieuses tenter de troubler le gouvernement de cette province." [Expiré.]

Le chap. V. réglait la question concernant les monnaies anglaises, françaises et espagnoles alors en circulation dans le pays, en les ramenant à un point de départ commun,—le louis courant.

Le chap. IX, contenant quatre-vingt trois clauses, source et base de notre droit rural, statuait sur la question des chemins et ponts.

Le lecteur nous pardonnera de donner sur cette mesure, des détails peut-être un peu trop étendus, mais qui cependant ont bien leur intérêt au point de vue de l'histoire du droit municipal en cette province.

En vertu des dispositions de l' "Acte pour faire réparer et changer les chemins et ponts dans cette province et pour d'autres effets," (Geo. III, c. 9), les chemins royaux et les ponts publics sont faits, réparés et entretenus sous la direction du grand-voyer de chaque district, ou de son député.

Les chemins de roi doivent avoir "trente pieds de largeur entre deux fossés de trois pieds de largeur chaque." (Sect. 2.) Sous la domination française, les grands chemins devaient avoir au moins vingt-quatre pieds de largeur ; (Règlement du Cons. Sup. 1 fév. 1706.) Par l'art. 768 de notre Code Municipal, tout chemin doit avoir au moins trente-six pieds de largeur mesure française, entre les clôtures de chaque côté. Ainsi depuis 1795, la largeur des grands chemins, chemins de roi ou chemins royaux n'a pas variée.

Alors comme aujourd'hui, c'était le propriétaire ou l'occupant qui était tenu à l'entretien du chemin et des ponts publics. La largeur des routes était de vingt pieds entre deux fossés de trois pieds chaque ; c'est-à-dire la même largeur que requiert l'art. 768 du code municipal.

Un chemin nouveau ne peut être ouvert sur une terre défrichée à moins que le coût du terrain ne soit payé au propriétaire. Cette indemnité est déterminée par sept experts et payée par ceux qui demandent le chemin. (Sect. 5 et 6.)

Les grands chemins traversant les terres en bois non concédées sont ouverts et entretenus par ceux qui en profitent. (8.)

La procédure à suivre pour changer un chemin royal ou pour en ouvrir un nouveau, etc., etc., consistait—1. Dans une requête au grand-voyer ou à son député ; 2. Ordre de ce dernier aux intéressés, publié par l'inspecteur, ou par les sous-voyers, le dimanche à la porte de l'église, de se trouver à tel endroit, tel jour, à telle heure ; 3. Certificat de publication de tel avis par celui qui l'a faite ; 4. Audition par le grand-voyer ou son député, des intéressés ; 5. Fixation de l'époque de la visite des biens ; 6. Enfin, procès-verbal accordant ou rejetant la requête en tout ou en partie. (9)

Tout chemin conduisant à un moulin banal devait avoir au moins dix-huit pieds de large ; il devait être fait et entretenu moitié par le propriétaire et moitié par les habitants sujets à la banalité de commission.

Lorsque l'entretien ou la réparation d'un grand chemin était trop onéreuse pour les propriétaires, le grand-voyer pouvait requérir l'aide des autres paroissiens ; les fossés traversant les chemins royaux devaient être couverts de pièces de la longueur de dix-huit pieds, et, quiconque, à cheval ou en voiture, trotait sur un pont de vingt pieds de long encourait une amende de cinq schellings.

Les chemins devaient être, du 1er octobre au 15 novembre, fixés par les sous-voyers, et balisés des deux côtés.

Les grands-voyers, accompagnés des inspecteurs et des sous-voyers, devaient faire annuellement la tournée de leur district, inspectant et ordonnant des travaux là où il en était besoin.

La clause 36 donnait aux officiers de paix le droit de saisir tout animal trouvé errant sur les chemins, d'en faire la vente à la suite d'un troisième avis donné publiquement et conservait au propriétaire le privilège de percevoir dans les douze mois suivants, le prix de vente de l'animal ainsi vendu.

L'acte des chemins de 1795, dont nous avons cité quelques dispositions, ne saisisait pas généralement la classe agricole. Elle voulait bien avoir des chemins, mais il semble qu'elle ne voulait y contribuer en aucune façon. De tout temps, elle fut ennemie des taxes et des impôts de toute sorte. Tout avoir, mais ne rien payer fut toujours sa mesquine devise, et c'est indubitablement à cette étroitesse de vues qu'est dû son peu d'avancement.

Quoiqu'il en soit, bon gré mal gré, il fallut se soumettre à la loi.

Les mesures suivantes furent aussi passées à cette session :

Cap. X. Acte qui règle les personnes qui s'engagent pour faire les voyages dans les pays sauvages, ou pour y hiverner ; —[Cet acte règle les rapports et obligations des canotiers, conducteurs et guides à l'égard de ceux qui les ont engagés.] Il oblige les conducteurs à faire des conventions devant notaire ou devant deux témoins qui signent, condamnent à la prison ceux qui refusent de remplir les conditions de leur engagement ainsi que ceux qui, pendant le voyage se rendent coupables de vol d'effets appartenant à ceux qui les ont engagés.

La crainte d'une guerre avait conduit lord Dorchester à demander une loi de milice à la Chambre qui passa un "Acte qui continue et amende un acte passé dans la 34ième du règne de S. M. par la législature de cette province, et intitulé : "Acte qui pourvoit à la sûreté de cette province par une meilleure organisation de la milice, et qui rappelle certains actes ou ordonnances relatifs à icelle." [Expiré.]

Cette loi est basée sur la conscription.

Enfin, la douzième et dernière mesure de cette session est un "Acte qui autorise l'Arrêt des Félons et autres, qui s'échapperont des provinces du Haut-Canada et du Nouveau-Brunswick, dans cette province."

(Cet acte n'a qu'une disposition expliquant la manière d'opérer l'arrestation, etc.)

La session se termina le 7 mai. Pendant ce premier parlement, forts de leur droits et de leur majorité parlementaire, nos pères avaient victorieusement lutté contre les ambitions du conseil législatif et de la portion anglaise de la chambre d'assemblée.

Lord Dorchester avait gouverné la colonie en homme juste et habile, évitant avec soin de blesser les susceptibilités des deux nations.

FAITS DIVERS.

ST. HYACINTHE.—On lit dans le *Courrier de St. Hyacinthe* :

Le progrès industriel n'est pas localisé seulement à St. Hyacinthe ; toutes les parties du pays donnent des signes de vie et de mouvement. Des fromageries s'élevaient dans presque chaque paroisse, et les cultivateurs voient avec plaisir cette nouvelle source de revenus pour leur laiterie.

N. E. Beauchemin de St. Pie, est à construire une fromagerie sur un site magnifique, près d'une source d'où coule une eau intarissable qu'il se propose de conduire dans son établissement. M. Beauchemin a chargé MM. W. et J. Code de Rougemont de fournir tous les appareils nécessaires et des mieux perfectionnés.

Un ouvrier compétent a été engagé, M. S. Norris de Milton. Déjà, M. Beauchemin s'est assuré le lait de plus de 450 vaches, et il espère en avoir plus l'année prochaine. Nous lui souhaitons beaucoup de succès.

MM. Louis Pich et frère du rang double de St. Pie sont à construire une fromagerie sur une vaste échelle : une bâtisse à 3 étages 40x80, qui devra être fournie de tout le matériel requis, et de première qualité. MM. W. et J. Code seront leurs fournisseurs. Le lait de 600 vaches leur est promis et ils projettent de faire 1500 à 1600 lbs. de fromage par jour. Succès à cette excellente entreprise.

M. F. A. Girouard, de Notre-Dame, est à se monter un troupeau de belles et bonnes vaches et il se propose de faire du fromage, il est à prendre toutes les dispositions nécessaires à cette fin. Nous lui souhaitons plein succès.

UN OURS EN PROMENADE.—Nous lisons dans le *Courrier de San Francisco* :

L'ours gris du Museum de North-Beech a de nouveau fait des siennes. Il a brisé sa chaîne et s'est mis à donner la chasse aux passants, qui ne se sont pas fait prier pour lui céder la place. La première personne qu'il a failli atteindre est un jeune garçon, fils du sieur Théodore Robivette, qui était sur la porte du *saloon* au coin de Powell et de Francisco. Heureusement le père s'aperçut à temps du danger que courait son enfant et put l'emporter avant que l'ours eût pu le saisir. L'animal, alors, avisa le sieur Charles A. Schroder, propriétaire d'un *saloon* au coin des rues Powell et-Francisco, qui venait justement de sortir de chez lui, et se dirigea de son côté. Schroder descendait tranquillement la rue, quand les cris de la foule l'ayant fait se retourner, il se vit en présence de l'énorme animal. Son premier mouvement fut de fuir, et il aurait probablement échappé au danger si le pied ne lui avait pas manqué. En quelques instants l'animal fut sur lui, et le saisissant par la jambe gauche, l'enleva complètement de terre et lui arracha un morceau de chair et de tendons gros comme le poing. C'en était fait du malheureux Schroder, si des témoins de cette scène ne s'étaient procurés des cordes avec lesquelles ils purent saisir la terrible bête et la reconduire jusqu'à sa loge. C'est la troisième fois que cet animal s'échappa aussi facilement, et il serait temps que l'on prit des mesures pour empêcher le retour de pareils accidents.

Les Tablettes du Dr. Burin Dubuisson sont le meilleur remède connu contre la Constipation.—Lafond & Cie. Agts.

LES RUINES

DE

MON COUVENT

TRADUIT DE L'ESPAGNOL PAR

M. LEON BESSY.

(Suite.)

Mais, cher Manuel, il n'y a pas de joie sans mélange. Vers dix heures sont arrivés des voisins et des amis, puis ton oncle et le pilote ; et tous s'entretenaient avec mon père, et répétaient le nombre *cinquante*, disant qu'on le savait d'une manière certaine, et par le courrier et par des exprès qui venaient de rentrer. Mon père était hors de lui, et il donna de l'argent et une lettre à un homme auquel il fit beaucoup de recommandations, et qui partit aussitôt. J'étais très-effrayée, et ne savais que penser de tout cela, car je ne comprenais pas bien, et je ne voulais pas me mêler parmi tant de monde. Ensuite, il en vint un qui parla plus haut, et qui dit que tous les voyageurs avaient retourné. "Dieu en soit loué !" s'écria mon père. Mais au même instant, un autre entra, qui dit qu'en effet tous avaient retourné, excepté toi. Manuel. Alors tout le monde resta consterné.

Ma mère entra tout en pleurs dans ma chambre, et s'assit dans un coin. Je lui demandai ce que signifiait tout cela, et j'appris d'elle la vérité. Cinq cents morts en un jour ! O Manuel, tu ne feras pas la folie de rester là où il meurt tant de monde ; ce serait vouloir tenter Dieu. L'homme à qui mon père a remis de l'argent et une lettre, est un exprès ; cependant ton oncle pense qu'il reviendra sans toi. Comment se fait-il que tous les autres soient revenus, et toi pas ? Aussitôt que tu recevras cette lettre, reviens, puisque maintenant tu sais tout : si tu ne le faisais pas, tu me causerais un grand chagrin.

Tu vois que ton excellent oncle nous aime tous deux beaucoup, puisqu'il souhaite que nous ne nous séparions pas. N'était-ce pas là ce que tu désirais toi-même ? Ne m'as-tu pas dit que ces sites paisibles, ces vallées, ces ermitages où nous allions ensemble, et les promenades solitaires que tu faisais dans les alentours, avaient pour toi un charme extrême ? Nul ne t'empêche maintenant de revenir en ces lieux ; tu pourras les parcourir à ton aise. Bien plus, tu finiras peut-être par me rendre agréable à moi-même les bords de la mer, dont je ne reviens pourtant qu'avec un grand mal de tête.

Non, ils ont beau dire, il est impossible que tu sois entré dans cette ville. Ma mère soutient que le messager te trouvera endormi dans quelque auberge de la route ; ton oncle branle la tête d'un air triste ; mon père garde le silence, mais je m'aperçois qu'il souffre beaucoup. Je ne puis en écrire davantage. Adieu.

ADELE.

XXXII.

ADELE A MANUEL.

Vendredi 13, 10 heures du soir.

Mon chère frère,

Je vois que je t'aime plus que je ne pensais. Si j'étais à tes côtés, j'aurais bien soin de toi, et si tu venais à tomber malade, ce qu'à Dieu ne plaise ! je pourrais te soulager. Mais loin, si loin de moi, et entouré de tant de maux, que fais-tu, dis, mon pauvre ami ? Ne savais-tu pas que tu avais besoin de m'avoir près de toi, pour éloigner de ton âme le voile de mélancolie qui la couvre si souvent ? J'aurais enfin réussi à l'écartier, et à te faire aimer la lumière du jour, qui a pour nous tant de charme, quand nous en jouissons avec une âme contente. Quel attrait peuvent avoir pour toi l'ombre et la nuit, quand tu sais que tu as une sœur qui t'aime tant ? Quant à moi, si tu n'existais pas, alors même que la clarté du soleil me paraîtrait la plus vive et la plus radieuse, je voudrais rester cachée dans un lieu solitaire où personne ne me vit, et où je pusse librement penser à toi et pleurer. En ce moment même, je pleure, mon ami ; je voudrais t'appeler de tous les noms qui expriment la plus tendre affection. Te serait-il arrivé quelque malheur ? Serais-tu tombé malade ? Ne cherche pas la mort, infortuné ; fuis-la, au contraire : ne viendra-t-elle pas assez tôt d'elle-même ? Aie pitié de ma douleur, ô mon frère !

ADELE.

XXXIII.

ADELE A MANUEL.

Samedi 14, 1 heure du matin.

Le sommeil m'abandonne. J'ai les yeux appesantis, et pourtant je ne puis les fermer. Quand je pense que Dieu pourrait le châtier, et que peut-être il le fait en ce moment, la frayeur s'empare de moi, et je tombe à genoux pour le prier de te pardonner, parce que tu es aveugle. Du moins reviens promptement, et nous fais pas souffrir davantage. Je ne sais que te dire pour te décider à revenir. Veux-tu que je ne me marie pas avec le pilote ? Je te le jure, je ne me marierai pas. Je me jetterai aux pieds de mon père, de mon oncle, de ma mère ; je leur demanderai de me punir et de me traiter comme une esclave, pourvu qu'ils ne m'obligent pas à manquer au serment que je te fais. Que veux-tu de plus, Manuel ? Et si ce que ton oncle a dit est vrai ; s'il désire en effet que toi et moi ne nous séparions jamais ; s'il entend par là.....que sais-je ? ne te semble-t-il pas qu'alors nous pourrions être heureux, très-heureux ensemble ? Oh ! silence, Manuel, silence : j'ai honte d'interpréter ainsi les paroles de ton oncle. Ne nous laissons pas aller à de folles espérances.

Mais tu ne reviendras pas, car tu as un cœur de roche. Tu m'a dit bien des fois que tu m'aimais, et tu n'aimes personne. Tu ne reviendras pas, car cette fois ton insensibilité est arrivée au comble ; et Dieu, hélas ! a le bras levé sur toi, parce que tu as cherché la mort. C'en est fait, je ne te reverrai plus. Tu n'as pas voulu revenir

quand tout revenaient, et maintenant, peut-être, tu le voudrais, et tu ne le peux plus.

Que ferai-je, si le malheur que je crains arrive ? Alors, ô mon Dieu, je n'appartiendrai plus qu'à vous, corps et âme. Je ne chercherai pas la mort dans mon désespoir, Manuel ; je passerai ma vie à prier, et à demander à Celui qui a mis cet amour dans mon cœur, d'en éteindre la flamme, et de pardonner un jour à mon infortuné frère.

Je m'arrête, et quand même je voudrais continuer, je ne le pourrais pas.

Je t'envoie un dernier adieu, hélas ! arrivera-t-il jusqu'à toi ?

XXXIV.

ADÈLE.

Je pus enfin achever la lecture de ces lettres. Je dis que je pus l'achever, parce qu'il y eut des moments où je crus que mes forces s'épuisaient tout à fait. Les larmes obscurcissaient mes yeux ; les soupirs, les gémissements et les sanglots me coupaient la respiration. Il me fallut souvent m'arrêter pour essuyer mes larmes, me reposer sur mon lit, et calmer mes émotions. Si j'avais eu en ce moment près de moi quelqu'un qui se fût offert à me conduire chez mes bienfaiteurs, je l'aurais certainement suivi sans hésiter ; j'aurais été embrasser les genoux de ceux qui avaient tant souffert à cause de moi, et je leur aurais demandé mille fois pardon. O mes respectables parents, combien j'avais été indigne de vos bontés ! Ne pouvez plus, leur aurais-je dit ; votre fils adoptif vient se jeter dans vos bras pour ne plus jamais se séparer de vous. Voyez comme il est changé : naguère encore il se plaignait de tout ; il croyait être en butte au mépris et à la haine de tous ; mais maintenant il sait combien ses accusations étaient injustes et ses jugements irréfléchis : maintenant il reconnaît qu'au lieu d'amour, il ne méritait vraiment qu'un complet abandon.

Mais comme je me trouvais seul et abandonné à mes propres impressions, il me sembla tout à coup que cet excès de bonté, de tendresse et de sacrifices m'était plus à charge que les injustices dont je m'étais plaint auparavant, et qu'au lieu de m'arrêter sur la pente où je glissais, ces généreux sentiments ne faisaient que précipiter ma chute. Je ne pouvais supporter tant de douceur, d'abnégation et d'amour ; il n'était plus en mon pouvoir de payer tant de bienfaits. Mais ce n'étaient pas seulement mes oncles qui m'appelaient. Une sœur incomparable, la douce et innocente colombe de ma solitude, m'invitait tendrement, et me demandait avec larmes de n'être pas sourd à ses instances. Et moi, je sentais bien que j'avais dans mon cœur assez d'amour pour répondre à sa tendresse. Oh ! attends, lui disais-je, car pour toi je reviendrai : ce que je ne ferais pour personne, je veux le faire pour ma sœur adoptive. Tu as vaincu, Adèle.

Infortuné que je suis ! à quoi pensais-je, et comment puis-je retourner ? Ces lettres ont un siècle. Elles ont été écrites quand je vivais, et maintenant je suis descendu dans la tombe. J'ai moi-même dicté ma sentence de mort : elle est partie, malgré moi, comme un trait, et c'est au moment où mon cœur veut revivre qu'elle s'exécute. Seulement, au lieu de me frapper, elle frappe ceux qui jusqu'ici ont été ma vie, les objets de mon affection, et le trésor de mes espérances. Maintenant, peut-être, ils reçoivent cette lettre funeste : ils l'ouvrent, croyant que le fils, que le frère perdu, revient à eux, et pleins de joie, ils commencent à la lire. Ah ! frémissez, pleurez, désespérez-vous ; c'est le bras de Dieu qui, en tombant sur vous, m'atteint moi-même. Bienfaits, amour, délices de la terre, tout s'ensevelit dans le sépulcre. Pleurez et séparons-nous. Et, en réalité, qu'importe que nous nous séparions maintenant, ou dans quelques années ? Non, mieux vaut le faire maintenant, car bientôt, peut-être, vous seriez de nouveaux victimes des accusations injustes d'un ingrat.

Mais tout perdre, quand on peut tout gagner ? Pour quoi ne pas retourner vers eux, et leur dire qu'ils essuient leurs larmes, que leur fils vit encore, et que cette lettre était un mensonge ? Après cela, je pourrai leur dire que je pars pour un voyage lointain, difficile et dangereux. Ainsi, dans ma solitude, j'aurai le plaisir de savoir que quelqu'un se souvient encore de moi, et cette pensée me consolera. Que ferai-je ? N'est-ce pas moi qui ai causé leurs chagrins, et par conséquent, n'est-ce pas moi qui dois les dissiper ? Et maintenant que j'aurais tant de plaisir à revoir ces rivages déliés, ces collines et les sentiers qui conduisent à l'ermitage Saint-Telme, les vallées dans lesquelles je me reposais, et le ruisseau aux bords duquel je me suis si souvent assis ; maintenant que, ma mélancolie étant en partie dissipée, la verdure des campagnes me paraît plus agréable et les paysages plus riants, ah ! il ne sera pas possible que je renonce à dire un dernier adieu à toutes ces choses avant de m'ensevelir dans la tombe.

Mais, hélas ! ce ne sont là que des illusions trompeuses. A quoi bon prendre de nouveau congé du monde, quand j'ai déjà rompu avec lui ? D'adieux en adieux, je finirais par revenir à mon point de départ, à mes ennuis, à mes chagrins, et à ma déplorable ingratitude.

Et si je leur écrivais ? si, au lieu de retourner vers eux, je leurs disais que j'ai préféré une existence plus tranquille, dans laquelle mes jours puissent s'écouler en paix, sans amertume, sans chagrins et sans larmes ?

Non, non, jamais. Ma démarche, ainsi que ma lettre, ne feraient que me perdre dans l'opinion de mes bienfaiteurs. Maintenant que je suis éloigné, et qu'un abîme me sépare d'eux : maintenant que je n'existe plus, j'ai dans leur cœur une place assurée, et leurs lèvres s'ouvrent pour me louer et pour prier Dieu chaque jour pour moi. Je perdrais tout cela si je retournais ou si je leur écrivais. Leurs larmes tariront peu à peu ; leur douleur se changera en une douce tristesse, et ils me béniront en se souvenant de moi. Ce tribut d'hommage que l'on paie aux morts est, en réalité, mille fois préférable aux démonstrations de tendresses prodiguées aux vivants.

En disant cela, j'achevais de me vêtir. Je cachai les lettres, et l'appelai la femme d'André.

Il faisait grand jour.

—Encore prêt à partir ? me dit-elle en entrant ; voulez-vous recommencer l'histoire d'hier ? Qu'est-ce que cela ? Je vous trouve tout habillé et sur le point de vous en aller ? Avez-vous une autre lettre pour le courrier ?

—Ce n'est pas cela, lui répondis-je ; j'ai besoin d'aller voir le père Joseph.

—Vraiment ? alors c'est autre chose. Mais je vous défends de sortir avant d'avoir pris une légère collation : je vais moi-même vous la préparer ; asseyez-vous un instant.

—J'obéis, et, peu après, la brave femme revint.

—Allons, me dit-elle, quand on est à jeun, on n'a pas de jambes ; mais quand on a pris une bonne soupe, on peut marcher.

—Croyez-vous, lui demandai-je, que je trouverai le père Joseph au couvent ?

—La porte est à deux pas, répondit-elle ; je vais moi-même demander le Père.

Elle sortit aussitôt, et, peu après, j'entendis sonner à la porte du couvent. Je me sentis ranimé, et je voulus essayer mes forces en me promenant dans ma chambre. Quoique mes jambes fussent un peu chancelantes, je vis que je pourrais facilement traverser la rue.

La femme d'André rentra, et me dit :

—Le père Joseph n'est pas dans le couvent. Je le craignais.

—Est-il possible, lui demandai-je, qu'il soit sorti de si bonne heure ?

—Il n'est pas non plus sorti, me répondit-elle.

—Où est-il donc, alors ?

—Où j'avais pensé qu'il serait. Vous n'avez qu'à laisser le parler à votre droite, et à prendre à gauche. Vous entrerez ensuite par la première porte que vous trouverez, et vous arriverez à la galerie du cloître. Vous verrez alors en face de vous une autre porte, qui est celle de l'église. C'est là que vous trouverez le père Joseph, disant la première messe. Vous l'entendrez avec recueillement, mais sans rester trop longtemps à genoux ; puis, la messe finie, vous suivrez le père Joseph à la sacristie. Voulez-vous que je vous accompagne ? Je le ferai avec grand plaisir.

—Merci, je crois que je pourrai aller seul.

—Si vous vous sentez le courage, allez, car le temps est beau ; sinon, recouchez-vous.

—Je me trouve bien, lui dis-je ; et je sortis.

Le vent frais qui régnait au dehors me fut agréable. Je vis devant moi le vaste et sombre édifice. Je laissai à droite le parloir, et j'aperçus à gauche une porte qui ouvrait sur une galerie, divisée en deux parties par un angle que l'église formait au milieu. Je pénétrai dans celle-ci par une porte de modeste apparence.

C'était la première fois que j'entrais dans une église chrétienne avec un cœur chrétien. Jusqu' alors je n'avais vu dans les temples que la hardiesse et la majesté des nefs, la légèreté et la solidité des colonnes, l'élégance et les gracieux contours des arcades et des voûtes. Cette multitude d'ouvrages si admirablement travaillés et ordonnés ne me parlaient une des architectures humains, et non de l'Artiste Suprême.

XXXV.

Deux cierges seulement brûlaient dans le sanctuaire. Un seul homme y priait, et c'était moi. Une seule voix se faisait entendre dans cette enceinte ; c'était la douce voix du père Joseph qui disait sa messe. L'heure, la solitude, la faible lumière qui éclairait le lieu saint, l'harmonie de cette voix, tout me ravissait et me portait à la contemplation. Je me prosternai près d'un banc sur lequel je m'appuyai des deux bras, et sentant mes genoux fléchir, je fus obligé de reposer ma tête sur mes mains.

Dans cette posture je ne perdis aucune des paroles que le prêtre prononçait d'une voix claire, et une langue qui ne m'était pas inconnue. Les premiers mots que j'entendis furent ceux-ci :

« O mon Dieu, vous qui effacez les péchés du monde, exaucez notre prière. Vous qui êtes assis à la droite du Père, ayez pitié de nous ; car vous êtes le seul Saint, le seul Seigneur, le seul Très-Haut. »

En effet, pensai-je, qui peut se comparer à l'auteur de toutes choses ? Qui peut, à côté de lui, s'appeler grand, noble et puissant ?

« Purifiez mon cœur et mes lèvres, ô Dieu tout-puissant, disait le prêtre, comme vous avez purifié les lèvres du prophète avec un charbon ardent, afin que je puisse annoncer dignement votre sainte doctrine. »

Et moi, ajoutai-je, purifiez-moi aussi, pour que je sois digne de la comprendre et de la pratiquer.

« Les justes, continua le prêtre, seront pleins de courage, et les méchants remplis de frayeur. Et ceux-ci diront : Les voilà donc, ceux que nous méprisons, et qui étaient l'objet de nos outrages ; ceux dont nous regardions la vie comme une folie et la mort comme un opprobre ? Ils sont maintenant comptés parmi les justes, tandis que nous gémissons au milieu des réprouvés ! »

Quand donc, disais-je, viendra le jour qui succédera à celui-ci ? le jour où les railleries de ce monde se changeront en une couronne impérissable, et les douleurs de cette vie en une gloire immortelle dans l'autre ?

« Que votre cœur ne se trouble point, reprit le ministre du sacrifice ; il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père. Vous savez où je vais, et vous connaissez la voie, la vérité et la vie. Personne ne va à mon Père que par moi. Il y a si longtemps que je suis avec vous, et vous ne m'avez pas connu ! Celui qui me voit, voit aussi mon Père. »

Je suis enfin arrivé à vous connaître, dis-je ; bien tard, il est vrai ; mais maintenant que je vous connais, je connais aussi en vous mon Père céleste.

Alors le prêtre commença la symbole de notre foi. Je le suivais phrase par phrase, mot par mot, et il faisait lui-même de courtes pauses, comme pour me donner le temps de méditer et de mieux comprendre. Il s'établit ainsi entre nous un mystérieux accord de sentiments et de pensées, et quand il dit qu'il attendait une autre vie qui doit venir après celle-ci, je prononçai les mêmes mots presque aussi haut que lui.

Le Père continua ses prières d'un voix beaucoup plus tendre et plus émue, comme s'il se fût aperçu que quelqu'un voulait le suivre.

« Je laverai mes mains avec les innocents, et je m'approcherai de votre autel, Seigneur, afin d'entendre publier vos louanges et de raconter toutes vos merveilles. Ne perdez pas mon âme avec les impies, ni ma vie avec les hommes de sang. »

Oui, dis-je, tel est aussi mon désir ; je brûle de vivre dans votre sanctuaire, et de me consacrer tout entier à votre service. Que ferai-je d'une vie qui ne m'appartient plus ? J'ai renoncé à tous les liens de la famille, de l'amitié et de l'amour. Il n'y a plus qu'une porte par où je veuille entrer ; c'est celle de votre maison.

« Priez, mes frères, continua le prêtre, pour que mon sacrifice, qui est aussi le vôtre, soit agréable à Dieu le Père tout-puissant. »

Vous aussi, ajoutai-je, priez le d'avoir le mien pour agréable. Puisse-t-il m'accorder la grâce de l'accomplir, et de trouver ainsi la paix que j'ai vainement cherchée ailleurs de toute l'ardeur de mon âme, et que je n'espère plus rencontrer qu'en Celui qui est la source de toute grandeur.

« Les anges, poursuivit le prêtre, louent votre majesté, les dominations l'adorent, les puissances la craignent et la révèrent. Les cieus, les vertus des cieus et les bienheureux séraphins célèbrent à l'envi votre gloire par de joyeux cantiques. Salut et gloire au plus haut des cieus ! »

Salut, honneur et gloire au ciel et en tous lieux, dis-je. A qui nos louanges pourraient elles s'adresser plus dignement qu'à Celui qui est la source de toutes nos pensées ? La terre n'est plus rien pour moi. Je ne veux désormais penser qu'à lui.

« Souvenez-vous, Seigneur, continua le Père, de tous ceux qui assistent à ce sacrifice, qui vous l'offrent pour eux-mêmes, pour tous ceux qui leur appartiennent et pour la rédemption de leurs âmes, et qui vous rendent leurs hommages comme au Dieu éternel, vivant et véritable. »

Je vous l'offre pour moi-même, dis-je, et pour ceux que je pouvais, hier encore, appeler les miens, mais auxquels j'ai renoncé pour vous servir, et pour m'asseoir à votre banquet sacré.

« Prenez et mangez-en tous, dit le prêtre avec une émotion qui pénétra mon âme : car ceci est mon corps. »

Oui, repris-je, oui, c'est votre corps sacré, ce corps qui a souffert le martyre pour notre salut.

« Prenez et buvez-en tous, continua-t-il avec la même ferveur, car ceci est le calice de mon sang. »

C'est vrai, ajoutai-je ; c'est ce sang précieux qui, répandu sur la terre, a suffi pour la purifier et la sanctifier.

« Seigneur, dit le prêtre en sanglotant, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma pauvre demeure ; mais dites seulement une parole, et mon âme sera guérie. »

Et il répéta trois fois ces mots en se frappant la poitrine. J'étais confondu et ne savais que dire ; car si cet homme si exemplaire, si pur et si saint, se croyait indigne des précieux bienfaits auxquels le conviait son Créateur, que deviendrais-je, moi, nouvellement entré dans ces voies, et qui venais à peine d'en quitter d'autres pleines d'illusions mondaines et de rêves dangereux ?

Cependant le Père, après avoir médité un instant, dit avec une ferveur inexprimable :

« Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens qu'il m'a faits ? Je prendrai le calice du salut, et j'invoquerai le nom de mon Dieu. Je chanterai ses louanges, et je serai délivré de mes ennemis. »

Je ne pouvais ouvrir les lèvres ni revenir de mon extase, en voyant l'humilité de ce prêtre, et son enthousiasme quand il se fut nourri du corps et du sang sacrés qui donnent la vie. Je suivais des yeux tous ses mouvements et tous ses pas, et il me paraissait un tout autre homme, plus agile et plus animé que je ne l'avais vu auparavant. Il acheva les cérémonies de la messe, en prononçant d'une voix grave les paroles suivantes que je recueillis entre plusieurs autres :

« Le Verbe était en Dieu. Toutes choses ont été faites par lui ; et rien de ce qui a été fait, n'a été fait sans lui. En lui était la vie, et la vie était la lumière des hommes. Et la lumière brillait dans les ténèbres et les ténèbres ne l'ont point comprise. »

C'est vrai, dis-je, car la lumière brillait en moi, et j'étais si aveugle que je ne l'ai pas aperçue. Mais maintenant je la distingue clairement, et je veux me laisser guider par elle. C'est elle qui m'a conduit jusqu'ici. Je lui dois la résolution que j'ai prise de ne plus voir dans le siècle que les ténèbres, et de chercher en Dieu seul la source de la lumière. Faudra-t-il m'en éloigner, quand je l'ai si près de moi ? Me refusera-t-elle ses clartés, maintenant que je sens mieux que jamais son influence ? J'avais jusqu'ici demandé à la vie du corps toutes ses délices et toutes ses jouissances ; mais j'ai maintenant reconnu que la fraîcheur des roses ne dure qu'un jour, et que les parfums sensuels me donnent des vertiges au lieu de me soulager.

(A continuer)

X... conduit par un de ses amis va voir l'autre soir *Orphée aux Enfers* au théâtre de la Gaité.

Le spectacle finit, X... s'extasia sur la richesse des décors et des costumes.

—Et que penses-tu de la pièce ? lui demande son ami.

—Je ne l'aime pas, répond X... D'abord un mari qui va jusqu'aux enfers chercher sa femme. C'est par trop invraisemblable !!!

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

NAISSANCES.

En cette ville, le 7 avril, la dame de Joseph A. Renaud, marchand, une fille.

En cette ville, le 9 avril, la dame de M. T. A. Constantin, marchand, un fils.

A Worcester, Mass., le 30 mars, la dame de M. N. Bédard, un garçon et une fille.

La Gazette de Norel est priée de reproduire.

A Boston, Mass., le 18 février, la dame de M. Adélarde Phaneuf, un fils.

## VARIETES.

Jean-Jacques Rousseau nous a conservé le joli dialogue qui suit entre une mère et sa fille.

Cherchant à s'amuser des discours ingénieux de sa fille, âgée de sept ans, une bonne mère lui dit qu'elle allait l'envoyer chez une amie et prendre à sa place le *petit mali* (le petit mari.)

—Et qu'en ferez-vous? demanda l'enfant tout interdite.

—Je le prendrai pour moi.

Ici, la petite fille fit la moue, et la maman continua:

—Henriette, ne veux-tu pas me le céder, ton *petit mali*?

—Non, répondit-elle sèchement.

—Mais si je prétends le garder, qui nous mettra d'accord?

—La maman de mon *petit mali*.

—J'aurai donc la préférence, car tu sais qu'elle m'accorde tout ce que je lui demande.

—Oh! la petite maman ne veut jamais que la raison.

—Comment, mademoiselle, condamnerait-elle mes prétentions?

La petite rusée se mit à sourire.

—Mais encore, continua la mère, pour quelle raison ne me donnerait-elle pas le *petit mali*?

—Parce qu'il ne vous convient pas.

—Et pourquoi ne me conviendrait-il pas?

Autre sourire aussi malin que le premier.

—Parle franchement: est-ce que tu me trouves trop vieille pour lui?

—Non, maman, mais il est trop jeune pour vous.

Le banquier anglais Stair était accusé d'avoir conspiré pour enlever le roi Georges III et le transporter à Philadelphie. Amené devant ses juges, il dit:

—Je sais très-bien ce qu'un roi peut faire d'un banquier; mais j'ignore ce qu'un banquier peut faire d'un roi.

Un roi d'Espagne, à qui le sort des armes faisait perdre successivement des places importantes, n'en recevait pas moins de ses courtisans le titre de *Grand*.

—Sa grandeur, dit un Espagnol, ressemble à celle des fossés qui deviennent grands en proportion des terres qu'on leur ôte.

Le prélat lent Rose, académicien, était aussi avare que spirituel. En janvier 1701, il se mourait, et se voyant entouré d'ecclésiastiques qui lui promettaient les prières les plus ferventes pour le repos de son âme, il fit appeler sa femme, qui avait la présence d'esprit de pleurer, et il lui dit:

—Ma chère amie, si ces messieurs, en m'enterrant, vous offrent des prières pour me tirer du purgatoire, épargnez-vous cette dépense-là; j'attendrai, je ferai mon temps.

On nous raconte une plaisante histoire à propos de la prise de Bilbao par les carlistes. L'histoire n'est peut-être pas authentique, mais elle est drôle.

Il paraît que le gouvernement espagnol avait essayé de gagner les généraux carlistes en leur envoyant de l'argent. Or, savez-vous ce que firent ceux-ci? Ils firent deux parts de l'argent reçu; l'une fut appliquée à la continuation de la guerre et l'autre à gagner les généraux républicains.

Si l'histoire est vraie, elle prouve, qu'en Espagne, du moins—les généraux républicains valent moitié moins que les autres.

Nous recevons de Nice, dit le *Figaro*, une dépêche trop curieuse pour que nous nous permettions d'y changer une virgule.

"Nice, 12 mars 3 h. 20 soir.

"Hier, duel pistolet Monaco entre MM. Léo Taxil, rédacteur *l'Étincelle*, et Tastignac de Marseille. Quatre balles échangées sans résultat. Les adversaires, réconciliés sur le terrain, sont revenus ensemble à Nice, emportant 42,000 fr. gagnés à la roulette."

On discutait, l'autre jour, en wagon, de Paris à Versailles, sur les avantages et sur les inconvénients du tabac.

Un député, homme paradoxal s'il en fut, soutenait que le principal avantage du tabac était de permettre de maintenir la chaleur interne quand on sort de soirée, et d'éviter ainsi les fluxions de poitrine.

—Mais, dit quelqu'un, nos ancêtres ne connaissaient pas le tabac, et pourtant ils allaient en soirée.

—Oui, répartit le député; mais aussi ils sont tous morts.

Le fameux joueur d'échecs, Rosenthal, avait convoqué, dans les salons du restaurant Cate-lain, à Paris, tous les amateurs parisiens et étrangers du noble jeu de échecs.

Plus de trois cents personnes avaient répondu à son appel, parmi lesquels plusieurs députés et officiers d'état-major, désireux d'assister à cette lutte d'un seul contre vingt-sept adversaires. Et quels adversaires! Les plus forts joueurs de tout Paris.

De neuf heures du soir à deux heures du matin, M. Rosenthal, prenant place au milieu du cercle formé par ses vingt-sept adversaires, leur a tenu tête, jouant avec chacun d'eux environ trente-cinq coups.

Le résultat de ce tournoi, qui fera époque

pour nos joueurs d'échecs, a été tout à l'avantage de M. Rosenthal; il n'a perdu qu'une seule partie, celle qu'il jouait contre M. Rakowski. Trois parties ont en outre été déclarées nulles.

On écrit de Chislehurst au journal *le Pays*: Le prince impérial a adressé une lettre au prince Napoléon pour l'inviter à se rendre à la cérémonie du 16 mars: "De nombreux amis se réunissent autour de moi; votre place est à mes côtés: je vous attends;" tel était en résumé le sens de la lettre du prince impérial.

On sait que plusieurs amis du prince Jérôme-Napoléon prétextaient de ce que le prince n'était pas invité, afin de le détourner de se rendre à Chislehurst le 16 mars.

La réponse du prince Jérôme-Napoléon est arrivée. Nous n'en connaissons point le texte, mais nous savons que le prince *refusa* de se rendre à Chislehurst.

Le jeune élève de M. Rouher a récité sa leçon à la satisfaction de l'assistance. On assure que rien ne laissait à désirer, ni la voix, ni le geste, ni le ton. Le succès de la représentation n'a pas été un seul instant compromis.

Cependant, quand l'élève de M. Rouher aura terminé ses études politiques, quand il sera en âge non-seulement de lire des discours, mais de les faire lui-même, s'il lui arrive de relire celui qu'il a prononcé le 16 mars, il s'étonnera qu'on ait abusé de sa jeunesse au point de lui faire dire les choses les plus contradictoires.

En effet, on pose le jeune homme comme attendant tout de la France; il reconnaît qu'il n'est rien, si le plébiscite ne l'appelle à succéder à son père. Alors pourquoi ce tapage de majorité? Pourquoi est-il majeur à dix-huit ans, quand la majorité pour les autres citoyens ne commence qu'à vingt ans? Si l'on admet que la France a le droit de prendre le fils de Napoléon III, on reconnaît qu'elle a aussi le droit de le laisser où il est. Dans ces conditions la cérémonie de Cambden-Place ne se comprend plus, elle n'a plus de raison d'être, le prince impérial n'est plus, jusqu'au jour où la France le rappellerait, qu'un garçon de dix-huit ans comme un autre. Il sera majeur à vingt et un ans, et d'après la loi des Trente, électeur à vingt-cinq, et éligible à trente. Il faudrait pourtant savoir ce qu'on dit et ce qu'on fait. On ne peut être à la fois chair et poisson, prétendant et citoyen, il faut choisir.

Le rideau est tombé; les pèlerins sont de retour. Le défilé, qui devait durer trois jours a été expédié dans une journée. Cela prouverait que le chiffre de visiteurs donné par les journaux bonapartistes a été un peu gonflé. L'enthousiasme est une ivresse et, comme le vin, il fait voir double et même triple.

La *Gazette de Spener* paraît avoir des relations intimes avec le chien du chancelier de l'empire, sur lequel elle raconte des choses extraordinaires et que recueillera l'histoire. Nous empruntons à la feuille berlinoise la description et le récit qui suivent:

C'est un gros dogue, efflanqué, noir comme l'aile du corbeau, appartenant à une race qui n'existe plus qu'à Ulm, ancienne ville libre de l'empire, et dans les environs. Cette race possède, par l'effet, soit de la sélection artificielle, soit de l'éducation, une vigilance extraordinaire et un dévouement encore plus grand pour ses maîtres. Elle reconnaît instinctivement leurs ennemis; les surveille attentivement et, au besoin, se charge de les tenir en respect. Un chien pareil rappelle ces ours que de pieux ermites élevaient autrefois dans leurs cellules pour se faire protéger par eux contre les hommes et les animaux dangereux. C'est un garde du corps quadrupède, dont l'utilité est incontestable, du moment qu'il s'agit de l'homme le plus détesté dans l'univers. Cependant, ce n'est pas le prince qui a eu l'idée de se procurer ce garde du corps; il le doit à un de ses amis, qui lui en a fait présent.

Aujourd'hui, ce chien est inséparable de son maître, et le suit partout et n'en détourne pas ses regards; il se couche à ses pieds dans son cabinet, et même, dans la soirée, il le poursuit dans son salon. Un tel attachement serait fatigant si ce noble quadrupède n'avait pas une tête qui révèle une haute intelligence. Quand le prince est appelé auprès du roi, le chien le reconnaît au casque dont il se coiffe (au lieu de sa casquette militaire) et alors il reste immobile. Il sait aussi qu'il ne doit pas accompagner son maître au Reichstag, où le prince se rend d'ordinaire à pied. Le chien l'accompagne jusqu'à la porte du parc, et alors son maître se retournant prononce d'une voix brève le mot: *Reichstag*, en levant sa casquette bleue à galon jaune de soufre. Le chien comprend; il baisse la tête, serre la queue et s'en retourne tristement au logis. Dans ses soirées parlementaires, le prince montre aux députés son "chien savant" et assure qu'il comprend déjà 200 mots de la langue allemande.

## PAQUES.

La fête de Pâques a été célébrée avec éclat dans nos églises canadiennes. Des rapports transmis à la presse nous apprennent que presque partout on s'est fait un devoir de célébrer avec une pompe sans pareille, la résurrection de Notre Seigneur. A Worcester, le chœur de chant sous la direction de M. P. H. Baribault a chanté

la 12<sup>me</sup> messe de Mozart, d'une manière digne d'éloges. A l'offertoire duo de violon par MM. Fred. Bédard et P. H. A. Baribault. Au salut le *Regina Cœli* de Lambillotte, fut chanté avec beaucoup d'âme. Le Rév. J. B. Primeau, n'a pas demandé d'offrande de Pâques. Comme il doit y avoir en mai prochain, une retraite prêchée par les pères Dominicains de St. Hyacinthe, et qu'une offrande devra leur être présentée, le Rév. J. B. Primeau, ne voulant pas qu'il y eut double collection en avril et en mai, acceptera l'offrande qu'on lui devait à Pâques avec l'offrande présentée aux pères Dominicains.

A Nashua, la fête de Pâques a été célébrée solennellement. A la messe, le chœur sous la direction de M. Geo. Burque, étudiant en médecine chanta avec succès la messe du second ton. Les soli étaient chantés par les jeunes demoiselles Albina Lucier et Roy. Mlle Annette Olivier était à l'orgue. Au salut, on chanta le Salutaris, le Tantum Ergo et le Regina Cœli de Lambillotte. Mme C. F. Tessier, comme soprano, chanta comme toujours à ravir. L'alto et les autres voix de femmes sont les Dlls. Cordelia Lucier, Marie Millette et Dme Francoeur.

Les voix de basse sont MM. L. P. Lucier, Francoeur, Jos. Morin, N. Deschamps, D. Perreault. Les Tenors: MM. Geo. Burque, H. C. Phaneuf, C. F. Tessier.

L'offrande au Rév. J. B. V. Millette a dépassé \$350.—*L'Étendard National*.

## LES INDIENS.

Les craintes que faisait naître, il y a quelques semaines, l'attitude belliqueuse des Indiens Sioux ne se sont pas réalisées jusqu'à présent. A la suite des assassinats commis dans le Wyoming, des troupes ont été concentrées sur le territoire des Sioux. A l'approche des soldats, beaucoup d'indiens s'étaient retirés dans les solitudes du Haut-Missouri, mais les démarches faites par les agents des bureaux indiens ont contribué à les rassurer. D'après les derniers rapports reçus à Washington, il y a aujourd'hui 6,000 Sioux Ogallalas, Arapahos et Cheyennes à l'agence Red Cloud, et environ 4,000 Sioux brûlés à l'agence Spotted Tail. Les chefs de ces Indiens déclarent qu'ils ne désirent pas la guerre. Le grand chef Red Cloud, qui avait fait un discours très belliqueux le 25 décembre dernier, est revenu à de meilleurs sentiments, et il n'épargne aucun effort pour maintenir la bonne entente de ses guerriers avec les blancs.

M. Saville, agent indien dans le Dakota, écrit aux autorités fédérales que les dispositions des Sioux sont bonnes et qu'il ne redoute que les Indiens du Haut-Missouri, les Sans-Arcs et les Uncpapas. Toutefois, nous devons ajouter que les journaux de l'Ouest sont moins optimistes que les rapports officiels. D'après ces journaux, l'attitude actuelle des Indiens n'aurait d'autre objet que de donner le change aux autorités fédérales. Pour pouvoir commencer les hostilités, les Peaux-Rouges doivent attendre que le printemps ait fait repaître l'herbe qui sert de nourriture à leurs chevaux. Jusque-là, il ne leur déplaît pas de recevoir les rations que les bureaux indiens leur distribuent. Voilà ce qu'on dit dans l'Ouest; mais il nous semble que les agents qui vivent au milieu des Indiens doivent mieux apprécier la situation que des journaux dont l'hostilité systématique à l'égard des aborigènes n'est point un secret.

## SIROP DE GOMME D'ÉPINETTE ROUGE DE GRAY.

LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Pouxons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées.

Prix: 25 centimes par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. Engros et en détail chez le préparateur

HENRY R. GRAY  
PHARMACIEN,  
144 Rue St. Laurent,  
MONTREAL.

4-2775 (Établi en 1864.)

\$50,000 VALANT  
CONSISTANT EN  
HABILES FAITES.  
DRAPS, "TWEEDS," CASIMIRES, CHAPEAUX,  
MERCERIES, &c., &c.

Habilllements faits à ordre, aux prix les plus réduits et avec promptitude.

Une visite est sollicitée.  
R. DEZIEL,  
131, Rue St. Joseph.

## NOUVEAUX MOULINS A LAVER

COUVERTS ET CONSERVANT L'EAU CHAUDE DURANT UN LAVAGE.

MACHINES A TORDRE.

MACHINES et FERS à GAUFFRER-ET A GLACER, SÈCHOIRS, ETC., ETC.

L. J. A. SURVEYER,  
524, RUE CRAIG, MONTREAL. 4-2422

\$5 à \$20 par jour. Agents demandés! Hommes ou femmes, jeunes et vieux, de toutes les classes peuvent faire plus d'argent avec nous à temps perdu, que dans toute autre branche. Particularités gratuites. Adresses: 4-2222 G. STINSON & CO., Portland, Maine.

## APPRENTIS DEMANDÉS.

ON a besoin de garçons pour la lithographie. S'adresser à ce bureau.

USINES À MÉTAUX DE LA PUISSANCE.

(Établies en 1828.)

CHARLES GARTH & CIE.

MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS

DE CUIVRE à l'usage des plombiers, ingénieurs et ouvriers, d'appareils à vapeur et à gaz, usines à cuivre et à fer, etc., etc. On entreprend aussi le chauffage des bâtiments publics et privés, les conservatoires, les serres, etc., par le moyen de la vapeur ou de l'eau chaude.

Bureau et Manufacture  
No. 536 à 542, RUE CRAIG,  
MONTREAL. 4-2522

Compagnie d'Assurance Agricole  
DU CANADA

Capital..... \$1,000,000.

BUREAU:

245, Ru St. Jacques, Montreal.

PRESIDENT:

Col. A. C. DeLotbinière Harwood, D. A. G.

VICE-PRESIDENT:

Wm. ANGUS, Ecr.

DIRECTEUR GERANT ET SECRETAIRE:

EDWARD H. GOFF, Ecr.

DIRECTEURS:

Col. A. C. DeLotbinière Harwood, Montréal; Rév. P. Leblanc, (Evêché), Montréal; A. Desjardins, écr., M. P., Montréal; Wm. Angus, écr., Montréal; Président, Compagnie de Papier du Canada; J. B. Pouliot, écr., M. P., Rivière du Loup; L. Molléur, écr., M. P., St. Jean; Président de la Banque de la Banque de St. Jean; G. B. by, écr., M. P., Joliette; Thos. Logan, écr., Sherbrooke; Edward H. Goff, écr., Montréal; Arthur Dansereau, écr., Montréal; éditeur de la *Minerve*; Col. A. A. Stevenson, Montréal; T. H. Mahony, écr., Québec; L. B. A. Charlebois, écr., Laprairie; Chs. Frs. Painchaud, écr., M. D., Varennes; L. H. Blais, écr., ex-M. P., Montmagny.

Cette Compagnie est organisée pour le but exprès d'assurer les propriétés de cultivateurs et les résidences privées, et les Directeurs sont décidés à limiter strictement ses opérations à cette branche d'affaires, évitant ainsi les lourdes pertes des grands incendies et les risques hasardeux. Un arrangement est fait avec la Compagnie le bénéfice de renouvellement et d'affaires, ici pour le compte de la Compagnie Agricole de Watertown, N.-Y., ce qui met du même coup la Compagnie en possession d'un fonds considérable très-avantageux.

Les Actionnaires, à l'assemblée générale tenue hier aux Bureaux de la Compagnie, ont décidé d'élever le fonds-capital à \$1,000,000; les livres de souscription seront ouverts au Bureau de la Compagnie, pendant les soixante jours prochains (à moins qu'ils ne soient fermés par le Comité exécutif) pour la souscription de l'augmentation du Fonds-Capital. Les Capitalistes et autres désirant faire un placement sûr sont respectueusement invités à se présenter au Bureau de la Compagnie pour s'assurer des avantages offerts.

Montréal, 13 mars 1874. 5-13-4 f—55.

## CHAPELLERIE ET FOURRURES

MAISON

THIBAUT, LANTHIER & CIE

No. 271 Rue Notre-Dame.

Bon Marche, Bon Gout, Style Recherche.

L'établissement que MM. THIBAUT, LANTHIER ET CIE., viennent d'ouvrir se recommande de lui-même au public par son assortiment complet de Chapeaux en Soie, Fourres, Parapluies, Pardessus en Caoutchouc, Gants de Kid, etc., articles choisis par les propriétaires sur les meilleurs marchés d'Europe et d'Amérique, avec tous les avantages que procure l'achat au comptant.

Rien n'a été épargné pour faire de ce nouvel entrepôt de Chapellerie et de Fourrures le premier établissement de la cité de Montréal. Leurs articles réunissent à une qualité supérieure les plus hautes conditions d'élegance et de bon ton.

L'importation des marchandises les plus recherchées, patronnées par le haut style, sera pour eux une spécialité qu'il leur sera d'autant plus facile de soigner que tout leur stock est neuf.

La maison se chargera du soin des Fourrures durant l'hiver, à des prix modiques, avec une assurance si on le désire. 5-12-71-449

## POUDRE ALLEMANDE, SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUS LES ÉPICIERS RESPECTABLES. 4-3822

ÉVITEZ LES CHARLATANS.

Une victime des indiscretions de la jeunesse, qui causent la débilité nerveuse, le dérèglement prématuré, etc., ayant en vain essayé de tous les remèdes annoncés, a découvert un moyen bien simple de s'en guérir, qu'il enverra gratis à ceux qui souffrent. Adresser, J. H. REEVES, 78, rue Nassau, New-York. 4-40-1 an.

Imprimé et publié par La Compagnie de Lithographie et de Publication de G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319, rue St. Antoine, Montréal, Canada.